

Rapport sur les orientations budgétaires pour la période 2025-2028

Présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 21 novembre 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025	4
1.1. LES ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE NATIONALE.....	4
1.2. LES DISPOSITIONS DU PLF POUR 2025 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	4
1.2.1. <i>La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	5
1.2.2. <i>Le soutien à l'investissement local</i>	5
1.2.3. <i>Le FCTVA</i>	6
1.2.4. <i>Le Fonds de réserve</i>	6
1.3. LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LE TERRITOIRE	7
2. L'OFFRE DE SERVICE DE LIMEIL-BRENNES	10
2.1. LA PETITE ENFANCE	10
2.2. LA SCOLARITÉ ET L'ACCUEIL DES ENFANTS	10
2.3. L'OFFRE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	11
2.4. LA VIE DES QUARTIERS ET DE LA JEUNESSE.....	12
2.5. L'OFFRE SPORTIVE	15
2.6. LE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL	16
2.7. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	17
3. LES DONNÉES RETROSPECTIVES 2021-2023	19
3.1. UNE RESTAURATION DES ÉPARGNES SUR LA PÉRIODE 2021-2023	19
3.2. UN DÉSENNETEMENT CONTINU.....	20
3.3. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT.....	21
4. LES ORIENTATIONS 2024-2028 EN FONCTIONNEMENT	23
4.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23
4.1.1. <i>Les impôts et taxes</i>	24
4.1.2. <i>Les dotations, subventions et participations :</i>	27
4.1.3. <i>Les produits des services et du domaine</i>	30
4.1.4. <i>Les autres produits de gestion courante et atténuations de charges</i>	31
4.2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	31
4.2.1. <i>Les charges courantes</i>	32
4.2.2. <i>Les charges de personnel</i>	32
4.2.3. <i>Les subventions et participations</i>	34
4.2.4. <i>Les charges financières</i>	36
5. LES ORIENTATIONS 2024-2028 EN INVESTISSEMENT.....	37
5.1. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....	37
5.2. LES FONDS PROPRES DE LA VILLE	39
5.2.1. <i>Les subventions</i>	39
5.2.2. <i>Les autres recettes d'investissement</i>	39
6. LA GESTION DE LA DETTE	41
6.1. LES OPÉRATIONS BANCAIRES 2024	42
6.2. DESCRIPTION ET VALORISATION DE L'ENCOURS	42
6.2.1. <i>Les caractéristiques de la dette</i>	42
6.2.2. <i>Le profil d'extinction de la dette</i>	44
6.3. LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE D'ENDETTEMENT DE LA VILLE	44
7. LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	46

INTRODUCTION

Exercice incontournable de cette séquence budgétaire, la Ville présente son Rapport d'Orientation Budgétaire pour la période 2025-2028, dans un contexte politique et financier inédit.

Après des années marquées par des crises successives, la pandémie de Covid-19, le retour de l'inflation, la remontée des taux d'intérêt, et les bouleversements de la fiscalité locale, la situation financière des collectivités reste sous pression.

La fin de l'année 2024 confirme l'« effet ciseaux » pour les collectivités locales, déjà perceptible depuis 2023, avec des dépenses de fonctionnement qui continuent de croître plus rapidement que les recettes. Les charges générales (achats, services...) et les frais de personnel, amplifiés par la revalorisation du point d'indice et les mesures du Ségur, ont considérablement augmenté. En parallèle, la hausse des recettes fiscales reste insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne confortable, notamment en raison de la baisse des droits de mutation (DMTO) liée à un marché immobilier en berne.

Les marges de manœuvre des collectivités pour financer leurs projets se réduisent encore. En 2024, l'épargne brute des collectivités territoriales a poursuivi sa chute (-7,8 % en moyenne pour les communes), fragilisant la capacité d'investissement des communes. Limeil-Brévannes n'échappe pas à cette tendance (-17,9% d'épargne brute en atterrissage 2024 par rapport à 2023), malgré les efforts constants pour maîtriser les dépenses de gestion et maintenir une trajectoire financière équilibrée.

Dans ce contexte, la Ville continue de faire face à des défis complexes, tout en restant fidèle à ses engagements. Les équipes municipales, en lien avec leurs élus, ont redoublé d'efforts pour poursuivre les actions engagées autour de quatre grandes priorités : la transition écologique, l'amélioration des infrastructures publiques, le renforcement du lien social et de la solidarité, ainsi que la sécurité et la tranquillité publique.

Pour la période 2025-2028, notre stratégie budgétaire devra conjuguer ambition et pragmatisme. La pression inflationniste, la gestion des ressources humaines et la baisse des recettes locales poseront des défis majeurs. Pourtant, face à ces réalités, l'État continue de se désengager, laissant les collectivités locales affronter seules une pression budgétaire croissante. Cette absence de soutien durable entrave notre capacité à répondre comme nous le souhaiterions aux besoins de la population.

Afin de maintenir une gestion rigoureuse et responsable de nos finances, nous devons, plus que jamais, trouver des solutions innovantes pour financer nos investissements (45,4 M€) sans compromettre la qualité des services publics rendus à la population.

Au regard de l'avancement des projets, l'investissement est en hausse, entraînant un besoin de financement de 28 M€, financé notamment par une hausse de l'endettement et des prélèvements plus importants sur les fonds de roulement.

En effet, les appels à projets extrêmement complexes mis en place par l'Etat restent insuffisants pour compenser cette hausse de l'investissement, qui a pour ambition de résorber le déficit en équipement public laissé par l'ancienne municipalité.

Ce rapport présente les engagements pluriannuels, l'évolution de la dette, ainsi que les prévisions de dépenses et effectifs, tout en prenant en compte les contraintes et opportunités

économiques. Il permettra de tracer les contours du budget 2025, qui sera finalisé dans les semaines à venir en vue de son adoption début janvier 2025.

1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, présenté mi-octobre prévoit un redressement de la situation des finances publiques en proposant une baisse substantielle des dépenses publiques afin de contenir le déficit public à 5 % en 2025 puis de le ramener à 3 % d'ici 2029.

- **Lutte contre l'inflation et soutien au pouvoir d'achat** : L'inflation devrait retomber à **1,8 % en 2025** (2,1 % à fin 2024), selon les projections de l'exécutif. Cela aura un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages, qui devrait cependant s'améliorer après une baisse estimée à **-1,2 %** entre 2022 et 2024.
- **Croissance et environnement économique** : Le gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2025, passant à **1,1 %** (contre 1,4 % auparavant). Cette révision s'inscrit dans un contexte économique morose, reflétant aussi les prévisions de la **Banque Centrale Européenne (BCE)**, qui table sur une croissance de **1,0 % en 2024** et **1,2 % en 2025**.
- **Charge de la dette et endettement** : La charge de la dette publique continue de croître. Après avoir atteint **57 milliards d'euros** en 2024, elle devrait s'élever à **65 milliards d'euros** en 2025. Quant à la dette publique cumulée, elle est estimée à **3 200 milliards d'euros en 2024**. Le PLF 2025 vise à réduire l'endettement public de **112,3 % du PIB en 2024 à 111,5 % en 2025**, tout en stabilisant le déficit public.

Ces principaux agrégats conduisent le Gouvernement à proposer au PLF 2025 60 milliards d'euros d'économies dont les deux tiers seront issus de la réduction des dépenses publiques à travers l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales et administrations de sécurité sociale).

En parallèle, le PLF compte sur 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires (participation au redressement collectif pour les plus grandes entreprises et pour les plus hauts revenus). Ces mesures seront complétées par une réduction des niches fiscales et sociales.

1.2. Les dispositions du PLF pour 2025 concernant les collectivités territoriales

Le PLF 2025 impose des efforts considérables aux collectivités territoriales, pour contribuer à l'assainissement des finances publiques. Une enveloppe de 5 milliards d'euros d'économies est attendue, dont 3 milliards de dépenses versés par 450 grandes collectivités locales (celles dont les dépenses de fonctionnement excèdent 40 millions d'euros). De plus, 1,2 milliard d'euros sera économisé grâce à la stabilisation de la dynamique de la TVA allouée aux collectivités, et 800 millions proviendront d'un ajustement d'environ deux points du FCTVA, en concentrant son application sur les dépenses d'investissement.

Les principales mesures du PLF sont les suivantes :

1.2.1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est issue de la suppression successive par l'Etat de la taxe locale sur le chiffre d'affaires puis de la taxe sur les salaires. Elle correspond au financement de compétences dont l'exercice a été confié de longue date aux collectivités territoriales.

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation nationale de péréquation (DNP)).

Le montant de la DGF est fixé à 27,245 milliards d'euros pour 2025, relativement stable en valeur par rapport à 2024, mais sans augmentation pour compenser l'inflation.

Cette stabilité se traduit par une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités et à un retour de l'écèlement classique de la Dotation forfaitaire pour financer les enveloppes de dotations de péréquations (DSU, DSR). Pour rappel, le gouvernement avait décidé de ne pas écèter la dotation forfaitaire en LF 2023 et de ne l'écèter que très faiblement en LF 2024.

A l'échelle de la Ville, l'écèlement n'est pas appliqué au regard de son potentiel fiscal qui est inférieur à 85 % du potentiel fiscal moyen national. Néanmoins, il a été constaté une baisse de 32 K€ du fait d'une baisse de sa population DGF (-301 habitants). Il est à noter que la population DGF n'en tient compte que 3 ans plus tard du fait des délais de recensement.

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour l'année 2025 s'élève à 2,1 milliards d'euros, en augmentation de 90 M€ par rapport à 2024. Ce dispositif soutient les communes urbaines les plus défavorisées, leur permettant de financer des projets essentiels dans des secteurs comme le logement, l'éducation, et la sécurité.

Les communes sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué. Remonter ce rang de classement signifie un appauvrissement de la Ville dans sa globalité (augmentation de la population, baisse du potentiel financier, augmentation des bénéficiaires des APL, baisse du revenu imposable par habitant) et met en exergue une certaine précarité de la population Brévannaise.

Limeil-Brévannes se situe au rang de classement 226 en 2024 (contre un classement au rang 223 en 2023).

1.2.2. Le soutien à l'investissement local

La dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL), créée en 2016, participe au financement de projets locaux structurants définis avec l'État. Après un abondement exceptionnel de 303 millions d'euros supplémentaires en 2022 pour financer les projets de redynamisation des centralités mis en œuvre dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique, les enveloppes ont retrouvé, en 2023 et en 2024, leur niveau de 2021, soit 570 millions d'euros. En 2025, l'enveloppe s'élève à 531,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2024 dont 114 M€ de dotations exceptionnelles.

S'y ajoute également le Fonds vert instauré lors de la LF pour 2023, atteignant à la LF 2024, 2,5 milliards d'euros, pour ensuite être diminué de 1,5 milliards entre cet été et ce PLF. Ce

dispositif, qui est doté d'une enveloppe de 1 milliard d'euros permet de soutenir les collectivités qui engagent des travaux de rénovation des écoles et toutes les actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

La Ville persévère en présentant chaque année à la Préfecture du Val-de-Marne ses opérations éligibles, relatives à la rénovation thermique, à la transition énergétique et énergies renouvelables, à la mise aux normes des équipements, au développement numérique et à la création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

En 2024, Limeil-Brévannes a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention pour une enveloppe globale de 2,370 M€ et a bénéficié de ces fonds uniquement pour la rénovation de l'éclairage public et pour le remplacement des selfs des écoles Piard, Anatole France et Picasso pour un total de 533 504 €, soit 16% de participation.

1.2.3. Le FCTVA

Les mesures gouvernementales sur le FCTVA concernent le taux et l'assiette.

La loi de finances 2024 prévoyait une hausse du FCTVA de 404 M€ et avait élargi le champ d'application du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement.

Toutefois, il est désormais prévu, une réduction de l'enveloppe de l'ordre de 800 M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.

D'autre part, seront supprimées des exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds, et ainsi se recentrer sur les seules dépenses d'investissement.

Pour la Ville, cette mesure génère une perte de recette sur la période 2025-2028 de près de 800 K€ en investissement et en fonctionnement.

1.2.4. Le Fonds de réserve

Le gouvernement a choisi « d'instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales » pour faire participer « les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques ».

Ce mécanisme prend la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre (2% des RRF), et dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont supérieures à 40 millions d'euros.

Plusieurs exonérations sont néanmoins prévues :

- Communes dont le rang DSU est inférieur ou égal à 250 et le rang DSR-cible inférieur ou égal à 2 500 ;
- Tous les EPT qui ne sont pas contributeurs au FPIC ;

- Les 300 premiers EPCI éligibles à la dotation de péréquation ;
- Les 20 premiers départements concernés par l'indice de fragilité sociale ;
- Toutes les régions qui ne sont pas contributrices au fonds de solidarité régionale.

L'abondement du fonds de réserve est conditionné « au relevé d'un écart entre un solde de référence des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente ».

L'article dispose « que les sommes mises en réserve une année donnée, abondent les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale ».

Le reversement du prélèvement est effectué par une majoration des fonds de péréquation :

- FPIC pour le bloc communal ;
- Fonds de péréquation des DMTO pour les départements ;
- Fonds de solidarité régional pour les Régions.

Le Comité des Finances locales fixe la répartition du reversement entre les 3 fonds avec la possibilité de majorer ou de minorer la répartition annuelle par tiers dans la limite de 10% avec la régularisation sur les exercices ultérieurs.

Certaines modalités de mise en œuvre du reversement nécessitent encore des précisions de l'Etat.

La ville de Limeil-Brévannes n'est pas concernée par cette mesure compte tenu de ses dépenses réelles de fonctionnement qui sont inférieures à 40 M€.

1.3. Les relations financières avec le Territoire

Depuis 2016, la Ville de Limeil-Brévannes est membre de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), un des 12 Établissements Publics Territoriaux (EPT) membres de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Dans le cadre des compétences exercées par GPSEA qui dénombre 16 communes, Limeil-Brévannes, qui reste démographiquement la 3^{ème} commune la plus importante du territoire, a transféré une partie des compétences, soit indirectement via l'ex CAPCVM, soit directement :

- **Les équipements culturels** : GPSEA gère le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Limeil-Brévannes, la Médiathèque de Limeil-Brévannes et propose un service itinérant qui dessert les villes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes et Noisieu ;
- **La politique de la Ville** : GPSEA se charge notamment de l'animation des contrats de Ville et des actions en faveur de la santé, de l'insertion économique et sociale et de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté. L'EPT coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain (PRIR) dans le quartier de la Hêtraie pour la Ville ;
- **L'attractivité économique.**
- **L'habitat** : Depuis 2017, GPSEA est compétent en matière de politique locale de l'habitat ;

- **L'aménagement de l'espace** : GPSEA est compétent depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière d'aménagement de l'espace, pour l'ensemble des opérations en cours sur le Territoire. Il s'agit d'une compétence partagée avec la Métropole du Grand Paris. A Limeil-Brévannes, la Société Publique Locale d'Aménagement du Territoire, dont Grand Paris Sud Est Avenir est actionnaire majoritaire, a assuré l'aménagement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Ballastière, dénommé désormais Parc des Entrepreneurs ;
- **La voirie territoriale** : création ou aménagement, entretien de quelques voiries d'intérêt territorial ;
- **Le développement durable** : Cette compétence permet à GPSEA de coordonner la transition énergétique du territoire en développant 3 projets (le Plan Climat, le Projet Alimentaire Territorial et le Plan Vélo) ;
- **L'eau et l'assainissement** : l'eau et l'assainissement sont deux compétences pleines de GPSEA depuis le 1^{er} janvier 2016. A Limeil-Brévannes la compétence assainissement est exercée directement par Grand Paris Sud Est Avenir ;
- **La collecte de déchets ménagers** : GPSEA assure la collecte des déchets sur le territoire de la Ville et gère directement ou indirectement cinq déchèteries à Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Sucy-en-Brie et La Queue-en-Brie ;
- **La production arboricole et florale** : une charte relative à la production arboricole et florale dans laquelle sont prévus les engagements du Territoire en matière de gouvernance, les missions des centres de production et les circuits techniques de la commande à la livraison des végétaux notamment. Cette compétence fait l'objet d'une refacturation aux villes depuis l'exercice 2020.

En revanche, contrairement à d'autres communes du Territoire, la Ville conserve les compétences suivantes :

- Les équipements sportifs ;
- La voirie communale ;
- L'action sociale, l'insertion et l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, le territoire a acté, par délibérations et conventions, la création d'un service commun concernant la propreté urbaine, l'hygiène publique et la fabrication de repas (restauration scolaire, centres de loisirs et personnes âgées). Il s'agissait de maintenir l'offre de services existants depuis l'ancienne communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Budgétairement, la restitution de ces trois compétences à la commune ayant eu pour effet de lui transférer des charges de fonctionnement refacturées en partie dans le cadre des trois conventions de service commun et valorisées en partie dans le cadre de compensations versées à la Métropole du Grand Paris, **la ville a signé trois conventions qui encadrent les conditions financières de la restitution de ces compétences avec l'EPT.**

La traduction financière du transfert de ces compétences est illustrée via principalement le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) dont les données figurent ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	Evolution globale 2021/2024
Contribution au FCCT	5 927 784	6 058 071	6 328 949	6 653 693	11,26%
Conventions de services partagés	10 467	125 333	271 672		
Participation Production Florale et Arboricole			46 639	46 639	
Evolution annuelle de la contribution	5 938 251	6 183 404	6 647 260	6 607 054	

Le FCCT connaît une variation globale entre 2021 et 2024 de 12,25 % en raison de l'application du coefficient de revalorisation légale des bases foncières qui s'applique à une partie du FCCT et de la mise en application du pacte financier acté par le Conseil de territoire et par lequel il prélève une partie des évolutions positives des recettes fiscales de la ville.

2. L'OFFRE DE SERVICE DE LIMEIL-BREVANNES

Les budgets de la Ville pour la période 2025-2028 seront conçus dans le but de poursuivre l'amélioration de la qualité des services publics offerts quotidiennement à la population.

Par exemple, plusieurs initiatives sont déjà mises en œuvre pour améliorer l'accueil des usagers. Dès 2023, la Ville a introduit et développé la prise de rendez-vous en ligne pour divers services tels que les demandes de titres d'identité, de logement, d'attestation d'accueil, ou encore les rendez-vous avec des professionnels du droit (notaires, avocats, conciliateurs de justice). Le système de rendez-vous en ligne facilite l'accès aux services publics, permettant aux usagers de planifier leurs visites sans contrainte horaire, tout en réduisant l'attente et optimisant l'accueil en mairie.

Depuis septembre 2024, un nouveau dispositif a été mis en place pour améliorer l'accueil des personnes sourdes et malentendantes, tant au niveau des accueils physiques que téléphoniques. Grâce au service ACCEO, les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou aphasiques peuvent désormais échanger avec les agents municipaux via un opérateur qui assure une traduction instantanée, facilitant ainsi leur accès aux services municipaux.

2.1. La petite enfance

La Ville met à disposition pour le secteur de la petite enfance 70 berceaux répartis sur 3 multi-accueils municipaux :

- Petits Lutins : 36 berceaux ;
- Farfelune : 20 berceaux ;
- Pain d'épices : 14 berceaux.

A ces 3 structures, se rajoute le multi-accueil Pommes de Reinette, qui est géré en délégation de service public et compte 36 berceaux.

Ces 4 multi-accueils ont la spécificité d'accueillir des enfants de 1 à 5 jours par semaine, ce qui permet d'accueillir plusieurs enfants sur une même place.

La Ville dispose également d'un relais petite enfance (anciennement RAM). Le RPE Amstrang Ram est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges et de partages pour les parents et les assistantes maternelles.

A ce jour, 120 assistantes maternelles sont en activité.

La commune compte également une MAM (Maison d'Assistants Maternelles), ainsi qu'une crèche inter-entreprises de 22 berceaux, dont 4 sont réservés par la ville.

Concernant les locaux de la MAM, une convention de location est signée chaque année pour une durée d'un an, la Ville étant propriétaire des locaux.

Cette offre est complétée par plusieurs autres structures qui sont implantées sur le territoire : deux micro-crèches privées de 10 berceaux chacune, deux crèches départementales d'une capacité de 60 berceaux chacune et une crèche hospitalière qui intègre également 60 berceaux.

2.2. La scolarité et l'accueil des enfants

Ce sont 3 389 enfants inscrits dans les 14 écoles du 1^{er} degré de la Ville : 1 317 élèves dans les écoles maternelles et 2 072 dans les écoles élémentaires, soit au total 142 classes.

La Ville alloue à chacune des écoles des crédits scolaires dédiés à chaque élève pour l'année scolaire. Ce forfait par élève s'élève à 31,34€ pour les élèves de maternelle et à 32,74€ pour les élémentaires. Les enseignants ont ainsi l'opportunité d'acheter des fournitures scolaires, du papier, des livres et abonnements, des jeux et jouets et d'alimenter les pharmacies des écoles. Cette volonté politique permet une véritable gratuité scolaire et contribue ainsi à une plus grande égalité des chances.

La Ville participe activement à la mise en œuvre du « numérique dans les écoles » du 1^{er} degré par la dotation d'équipements informatiques et son renouvellement au sein de ses écoles : Ordinateurs portables, tableaux et/ ou écrans numériques (TNI et ENI) dans toutes les classes élémentaires.

En 2024, la Ville continue d'investir, au titre de cette dotation d'équipements informatiques, par l'installation de nouveaux ENI sur l'école Mireille Darc pour près de 50 K€.

Des projets et des actions de prévention sur des thématiques socio-éducatives sont développés dans le cadre de notre partenariat avec l'Education Nationale autour du harcèlement, la maltraitance, la santé, l'équilibre alimentaire, la discrimination, le rapport aux écrans, la fracture numérique, le rapport filles garçons, les droits de l'enfants. En particulier, dans le cadre de la convention passée avec l'association les Papillons, des boîtes aux lettres sont en cours de déploiement dans les écoles et les professionnels ont été formés. Dans un premier temps, ce dispositif a été installé dans deux écoles, Mireille Darc et Piard, avant d'être généralisé à l'ensemble des établissements. Par ailleurs, la Ville s'inscrit dans le projet de lutte contre l'usage intensif des écrans. Cette action sera conduite dans le cadre d'une convention passée avec une association qui propose des formations à destination des animateurs et des animations d'ateliers à destination des enfants accueillis sur les temps extrascolaires. De même, il est prévu l'organisation d'une conférence à destination des parents, conférence entrant aussi dans le cadre de l'axe de soutien à la parentalité.

S'agissant des activités péri-extrascolaires, les 6 centres de loisirs élémentaires et maternels (Martine Soulié, Malraux, Jean-Louis Marquèze (2), Prévert, et Picasso) accueillent en moyenne 350 enfants le mercredi, 250 enfants durant la période des petites vacances scolaires et 300 pendant la période estivale.

Ce sont 2 350 repas servis chaque jour à la restauration scolaire.

Des animations sont menées au sein de la pause méridienne pour sensibiliser les enfants notamment à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire ainsi qu'aux actions relevant du développement durable comme le tri sélectif et la lutte contre le gaspillage.

Les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires ont pour objectifs de proposer des actions favorisant l'ouverture au monde par la découverte d'activités culturelles et sportives, la sensibilisation à l'environnement, l'inclusion et l'éducation à la citoyenneté.

2.3. L'offre culturelle et associative

Limeil-Brévannes offre une programmation culturelle riche et accessible à tous, qui rencontre chaque année un succès grandissant. 5 700 spectateurs ont participé à la saison culturelle 2023-2024, soit près de 40 % de plus que la saison précédente.

Les Brévannais peuvent ainsi assister à des spectacles variés (théâtre, comédie, concerts, spectacle jeune public...) en famille à l'Atelier Barbara et à la Boîte à Clous.

En complément, 160 séances de cinéma sont organisées par an à l'Atelier Barbara. Chaque semaine, des films récemment sortis au niveau national sont proposés les mardis soir et mercredis matin, ainsi qu'une fois par mois, le mercredi après-midi et le samedi matin.

Afin de permettre aux spectateurs d'être installés plus confortablement, la Ville prévoit d'équiper, par de nouveaux sièges, cette salle de 160 places.

De nombreuses expositions gratuites se tiennent également à la Galerie tout au long de l'année. Des vernissages sont proposés afin de pouvoir échanger avec les artistes qui y exposent.

La Ville collabore lors de nombreux événements qu'elle organise avec la médiathèque et le conservatoire à rayonnement intercommunal, tous deux situés sur la commune. Ces équipements culturels, gérés par le Territoire GPSEA, viennent enrichir l'offre culturelle proposée aux Brévannais.

Tout au long de l'année, la Municipalité organise également divers événements festifs, culturels, sportifs et associatifs pendant lesquels les Brévannais sont de plus en plus nombreux à se retrouver. Parmi ceux-ci, on retrouve le forum des associations, le Limeil Blues Rock Festival, la fête du jardinage, la fête de la ville, le marché de Noël, le carnaval, la fête de la musique et le bar éphémère...

Les associations Brévannaises jouent aussi un rôle important dans le dynamisme de la ville, raison pour laquelle la Municipalité les accompagne au quotidien dans le développement de leurs projets. Ce soutien se traduit par des subventions matérielles (prêts de salles, de matériels, supports de communication, photocopies), mais aussi par des subventions financières dont le budget alloué est maintenu année après année.

En 2024, un nouveau dispositif, l'Heure Civique, a été lancé. Il vise à mobiliser des volontaires pour soutenir les associations Brévannaises en fonction de leurs besoins. L'Heure Civique permet ainsi de mettre en relation les associations ayant besoin d'aide ponctuelle avec les habitants souhaitant offrir un peu de leur temps. Les volontaires peuvent s'inscrire sur un site d'internet dédié tout au long de l'année.

2.4. La vie des quartiers et de la jeunesse

La collectivité développe son action à la population à travers ses différentes structures de proximité labellisées conjointement par la Caisse des allocations Familiales (CAF) ainsi que le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Ainsi, la Ville de Limeil-Brévannes est dotée de 5 Structures d'animation globale (La Maison Marin, la Maison des Temps Durables, le Point Information Jeunesse, la Maison de la Hêtraie, la salle jeunes) qui accueillent les Brévannais de tout âge, et ce tout au long de l'année.

Ces structures de proximité ont pour but principal de développer l'animation sociale permettant de découvrir, de pratiquer différentes activités pour les adultes et les familles, en proposant des programmations annuelles par type de public.

• *Le pôle famille*

Coordonné par une référente famille, ce pôle d'activités propose :

- Des sorties de loisirs durant les périodes de vacances scolaires,
- Des ateliers socioculturels récréatifs,
- Des activités de soutien à la parentalité (Baby Gym, Bébé lecteur, le temps des parents),
- Des conférences / débats sur des thématiques sociétales,
- Des permanences d'accès aux droits (écrivain public, juridique, emploi...),
- Des permanences d'accompagnement aux démarches administratives dématérialisées (Déclaration d'impôts, CAF, titre de séjour...),
- Des cours de français, appelés « Les ateliers sociolinguistiques ». Ces ateliers ont pour principal objectif de favoriser l'intégration et l'autonomisation des personnes par l'intermédiaire de cours de français théoriques combinés à des ateliers pratiques de vie quotidienne. Les groupes sont constitués par niveau : primo, alphabétisation, débutant, intermédiaire et soir. Entre 50 et 70 personnes bénéficient annuellement de ce dispositif.

- **Le pôle 6/10ans**

Des clubs loisirs ont été créés au sein des principales structures de proximité. Les clubs accueillent les enfants de 6 à 10 ans sur les temps des mercredis après-midi, encadrés par des animateurs diplômés ainsi que durant les vacances scolaires.

Plus de 200 enfants ont été accueillis dans le cadre des activités des loisirs.

Au même titre que le club ados, une tarification de 20 € annuelle est proposée pour les enfants qui souhaitent intégrer les animations du mercredi.

- **Le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**

Ce dispositif regroupe toutes les actions visant à fournir aux enfants, en complément de l'école, le soutien et les ressources nécessaires pour réussir scolairement, soutien qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur milieu familial ou social. L'accompagnement à la scolarité contribue ainsi à favoriser l'égalité des chances et à prévenir l'échec scolaire.

Le repérage des familles bénéficiaires se fait principalement en collaboration avec les établissements scolaires de la ville, avec l'appui du programme de réussite éducative.

Nos critères de repérage des familles ne se limitent pas à la situation scolaire de l'enfant mais également à sa qualité de vie, son environnement social, et sa situation familiale. Les critères énumérés sont généraux mais ils fixent une ligne directrice qui est d'apporter une aide personnalisée afin d'éviter le décrochage scolaire.

Le CLAS s'associe également dans une démarche d'ouverture culturelle. Ces temps sont concentrés durant les mercredis matin. A ce titre les enfants ont bénéficié de différents projets culturels :

- ✓ **Le challenge lecture** : Face aux difficultés croissantes des enfants en lecture, les équipes ont initié un projet visant à encourager la lecture à domicile. Chaque famille reçoit deux livres, et un accompagnement est proposé aux parents et aux enfants pour intégrer la lecture dans leur quotidien, en partageant des moments de lecture ensemble. Un concours est organisé en fin d'année, avec des récompenses pour tous les participants.
- ✓ **Une pièce de théâtre revisitant les fables de La Fontaine** : Cette initiative pédagogique vise à développer l'expression orale et corporelle des enfants. Une pièce de théâtre a pu être présentée aux familles lors d'un spectacle qui a traditionnellement lieu en fin d'année scolaire.

Environ 140 enfants sont accueillis quotidiennement dans nos structures, avec des horaires adaptés : de 16h30 à 18h pour les élèves du primaire et de 18h à 19h30 pour les collégiens. Le taux d'encadrement est d'environ un intervenant pour six enfants, garantissant ainsi un suivi éducatif individualisé et de qualité.

- **Le pôle jeunesse 11/17ans**

La création d'un « club ados » au sein de l'équipement de quartier des Temps Durables permet de renforcer la visibilité des actions dédiées aux jeunes. Ce club offre aux adolescents l'accès à diverses activités tout au long de l'année. Afin de favoriser leur engagement et consolider le lien social, les animateurs assurent une présence hebdomadaire dans les collèges de la ville, tous les jeudis sur le temps du déjeuner.

Le club ados propose des projets d'animation à travers des activités socio-culturelles et éducatives favorisant l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté du public cible.

Le club ados accueille les jeunes tous les soirs les mardis, jeudis, vendredis et les mercredis de 13h30 à 19h.

Une programmation d'activités est proposée durant chaque période de vacances scolaires.

- ***Le Point Information Jeunesse (PIJ)***

Les actions du PIJ ont touché près de 500 jeunes dans la construction de leur projet de vie, dans l'accompagnement individualisé à l'accès à la citoyenneté, à l'emploi, au logement ou aux loisirs. Le principal objectif dans les années qui viennent restera l'insertion professionnelle : l'accent sera mis sur le développement de partenariats avec des entreprises locales, notamment pour ce qui concerne l'alternance, l'apprentissage, les jobs étudiants et les stages professionnels.

- ✓ **Les stages d'observations** : la commune poursuit son engagement en faveur des collégiens de 3^{ème} en organisant leur stage d'observation obligatoire. Un parcours est proposé, combinant des immersions au sein de différents services municipaux et chez des entreprises partenaires. Ce dispositif offre aux jeunes une découverte concrète du monde professionnel, avec par exemple une visite de la brigade des sapeurs-pompiers de Valenton, ou encore une journée à l'aéroport de Paris, où leur sont présentés divers métiers et opportunités de carrière. Près de 40 collégiens bénéficient chaque année de cette initiative.
- ✓ **La Bourse à Projets** : La Ville reconduit son dispositif qui permet d'accompagner méthodologiquement et financièrement les jeunes Brévannais âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours de vie et qui est articulé autour de trois axes :

- Initiative citoyenne et solidaire (cet axe vise à soutenir et à encourager les initiatives individuelles et collectives des jeunes dans la mise en place de projets liés à la citoyenneté et à la solidarité, transports solidaires, ateliers intergénérationnels)
- Parcours de vie (cet axe permet aux jeunes de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation d'un projet en lien avec leur parcours de vie : permis de conduire, BAFA, formations professionnelles, frais liés à l'enseignement supérieur)
- Projet de séjour engagé (cet axe permet aux jeunes de bénéficier d'une aide financière pour financer une partie des frais relatifs à l'organisation d'un séjour solidaire en France ou à l'étranger). Il s'agit d'une volonté municipale affirmée afin de favoriser le départ en vacances autonome pour les jeunes.

Les jeunes déposent un dossier de candidature et soutiennent leur projet oralement devant un jury composé de conseillers municipaux, de chefs de service et de jeunes de 18 à 25 ans. Ils bénéficient au préalable d'un accompagnement du PIJ pour structurer leur présentation, valoriser leur parcours et clarifier leur projet.

En échange de cette aide financière, les jeunes bénéficiaires accomplissent 30 heures de bénévolat dans différents services municipaux, lors d'événements organisés par la Ville ou dans le milieu associatif.

- ✓ **Opération Jobs d'été** : C'est l'occasion pour les jeunes de trouver un emploi saisonnier principalement pour l'été. Ainsi, de nombreuses offres d'emplois sont proposées aux jeunes, ainsi qu'un accompagnement pédagogique sur la méthodologie de recherche. Des ateliers de coaching et de simulation d'entretien leur sont également proposés.
- ✓ **La lutte contre les addictions** : Le PIJ s'engage dans la lutte contre les addictions en organisant une journée de sensibilisation pour le jeune public

brévannais sur la santé et les conduites à risque. L'objectif est d'informer les jeunes sur la réduction des risques liés à la consommation de substances psychoactives, y compris drogues et protoxyde d'azote, tout en présentant les prestations de soins et l'accès aux droits sociaux. De nombreux partenaires ont participé à cette initiative, répondant aux questions des élèves, parents et professeurs, et soulignant l'importance d'un maillage territorial. L'accent n'est pas seulement mis sur les substances illicites, mais aussi sur la thématique plus large de l'addiction et de la dépendance (jeux d'argent, réseaux sociaux). Cette journée a sensibilisé plus de 300 jeunes.

- ✓ **La soirée de l'Excellence** : Lors de cette soirée, les jeunes lauréats du Brevet des collèges et du Baccalauréat sont célébrés et reçoivent des chèques cadeaux. En 2023, 200 jeunes ont bénéficié de cette initiative. La ville a également décidé d'étendre cette valorisation aux sportifs ayant obtenu des récompenses lors de leurs compétitions, témoignant ainsi de son engagement à soutenir la réussite scolaire et sportive des Brévannais

- **Les animations de quartiers**

Anim'ton quartier est devenu un rendez-vous incontournable de l'été et a été organisé également sur la période hivernale pour répondre à une forte demande de la population. L'objectif est de dynamiser la Ville en développant des animations culturelles et sportives à destination des Brévannais des différents quartiers de la Ville, en l'occurrence le quartier Saint Martin, le quartier de la Hétraie, le quartier des Temps Durables ainsi que le quartier Ile de France.

En plus de ces actions estivales, la ville propose une animation à l'occasion des fêtes de fin d'année qui s'intitule "La place féérique". Cette action a lieu au niveau de la place des Herbages de Sèze pour la joie des habitants de ce quartier et des Brévannais au sens large. Les Brévannais ont pu bénéficier d'un train touristique pour faciliter l'accès à cette manifestation ou pour simplement faire le tour de la ville de manière ludique, d'une promenade en poney, de structures gonflables et bien d'autres stands festifs.

En 2024, c'est plus de 4 000 Brévannais, tout âge confondu, qui ont pu bénéficier de ces événements de proximité.

- **Les séjours** : la commune a souhaité réintroduire cette offre, mise entre parenthèse en 2023 au regard du contexte budgétaire très contraint. Ainsi, deux séjours de 8 jours, au cours de la saison estivale ont été proposés :
 - ✓ **Séjour KOH-LANTA pour les 8/10ans** : Les enfants ont été accueillis au sein du centre de montagne perché en surplomb de la plus haute localité d'Alsace (900 m) la Renardière à ½ heure de Colmar.
 - ✓ **Séjour multi-activités à la campagne pour les 11/14ans** : Pour ce séjour les jeunes se sont rendus au sein du centre CPA Lathus situé au cœur de la campagne dans une base de loisirs exceptionnel.

2.5. L'offre sportive

Les infrastructures sportives répondent à une demande variée en promouvant la cohésion sociale, la santé, l'égalité et l'épanouissement personnel.

Le service des sports de la Ville est à l'appui des élèves des écoles élémentaires, des collèges et du lycée ainsi que des membres des associations sportives locales.

Le service des sports soutient les usagers en leur permettant de pratiquer des activités adaptées à tous les âges, avec des créneaux à la demande.

Depuis 2023, de nouvelles activités sportives « Baby gym » pour les enfants de 0 à 3 ans ont été mises en place en collaboration avec le service de la vie des quartiers, au sein des maisons de quartier les lundis et vendredis.

Des séances supplémentaires de Baby gym seront également proposées dans les crèches de la Ville à partir du mois de novembre 2024 et se poursuivront sur les années suivantes.

Dans le cadre scolaire, les éducateurs sportifs interviennent dans toutes les écoles élémentaires de la ville pour initier plus de 2 000 enfants Brévannais au sport, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, les directeurs d'écoles et les enseignants. Un programme varié de cycles d'apprentissage est proposé en intégrant un changement de discipline à chaque cycle.

En outre, le service des sports contribue à l'organisation d'événements collectifs, tels que des cross des écoles, des actions solidaires (comme la course ELA), et des temps forts autour des Jeux Olympiques (olympiades estivales) ou d'autres compétitions sportive internationales.

Depuis 2020, l'École Municipale des Sports a été créée et propose, aux enfants de 6 à 12 ans une transition entre l'éducation physique à l'école et l'éducation physique en club. Elle se déroule tous les mercredis et permet aux enfants de découvrir différentes activités avec les éducateurs de la Ville et les associations sportives locales. L'objectif est de les orienter dans leur choix de discipline sportive, favorisant leur épanouissement individuel et collectif.

De nombreux stages sportifs sont présentés lors des vacances scolaires, permettant aux enfants et adolescents d'explorer diverses activités à travers des ateliers, des jeux collectifs et des sorties spécifiques dans des centres de loisirs (plage, accrobranche, trampoline park).

La « carte oxygène » est également proposé aux seniors, offrant des activités sportives encadrées par des éducateurs (près de 110 inscrits pour la saison 2024/2025), visant à promouvoir le bien-être, la santé et la cohésion de groupe. La carte Oxygène inclut également un accès à la piscine pour un cours d'aquagym hebdomadaire.

La Ville organise diverses manifestations sportives, telles que la course du bois de la Grange avec plus de 400 participants pour 2024, la marche solidaire d'octobre rose avec plus de 90 participants, des dimanches sportifs, des stages sportifs d'été et un événement estival ouvert à tous, soutenu par le service des sports et les associations de la ville. Le service des sports organise également des activités intergénérationnelles comme le cross des écoles et un concours de pétanque. De plus, un tournoi international U16 est organisé sur les équipements brévannais, attirant des équipes de différents pays.

Le service des sports s'implique également sur des journées handisports et envisage de développer les activités adaptées aux personnes ayant des besoins spécifiques. Il inclut déjà dans son programme des séances d'handisport, comme le cécifoot, par exemple.

2.6. Le volet sanitaire et social

Les enjeux liés à l'accès aux soins se sont intensifiés avec l'augmentation des déserts médicaux. Le SAMI de Limeil-Brévannes, un service d'accueil médical ouvert après 20h en semaine et une grande partie du week-end, répond à cette problématique en offrant une prise en charge à toute heure. En 2023, près de 9 000 consultations ont été réalisées pour les habitants de Limeil-Brévannes (données 2023). Ce dispositif permet de désengorger les hôpitaux locaux tout en assurant un accès aux soins en dehors des horaires classiques.

La Ville continue de se mobiliser à tous les niveaux pour proposer aux Brévannais une offre de santé diversifiée et de proximité. Ses actions, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'URPS (Union Régionales des Professionnels de Santé), sont orientées notamment vers un accompagnement de nouveaux médecins pour faciliter leur installation en cabinet, que ce soit généralistes ou spécialistes mais aussi pour maintenir les praticiens actuels sur le territoire. A ce titre, la municipalité a réalisé des travaux cet été dans les anciens locaux du SAMI afin d'accueillir des médecins libéraux dans ces deux nouveaux locaux.

Le sujet de l'adaptation de la société au vieillissement fait l'objet d'actions de la Ville notamment sur la prévention dans la vie sociale et culturelle, la lutte contre l'isolement des personnes âgées et toutes actions individuelles ou collectives qui visent à bien vieillir.

Le service Seniors qui compte 1 728 inscrits, propose aux brévannais retraités des événements annuels comme le banquet de début d'année qui se déroule sur 2 journées au regard de son succès, réunissant plus de 700 personnes, le choco-dansant en fin d'année, la journée du maire qui s'organise autour d'une belle sortie incluant un repas au restaurant, sans oublier la semaine bleue (semaine nationale dédiée aux personnes âgées afin de valoriser leur place dans notre société).

Par ailleurs tout au long de l'année, des sorties et des ateliers sont organisées, dont la programmation est adaptée aux souhaits des administrés suite à un questionnaire largement diffusé.

Dès 2025, 3 mini-séjours seront planifiés afin de répondre à la demande de nos seniors qui sont de plus en plus nombreux à vouloir y participer.

Le service va travailler en étroite collaboration avec la direction de l'éducation afin d'orchestrer des sorties et ateliers intergénérationnels.

Le Centre Communal d'Action Sociale dont la mission est d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits, met en œuvre diverses actions pour les Brévannais.

A ce titre, le CCAS va soutenir, pour la 2^{ème} année consécutive le pouvoir d'achat de ses administrés et notamment les actifs et les retraités, en allouant une enveloppe de 60 000€. Cette aide financière pourra s'élever individuellement jusqu'à 150€.

Des aides financières, sont par ailleurs délivrées tout au long de l'année (sous certaines conditions), et après évaluation par un travailleur social, aux personnes qui seraient dans l'incapacité d'honorer certaines factures, comme l'énergie, l'eau, assurance habitation, frais de santé, frais d'obsèques....

Son épicerie sociale "la Passerelle" ouverte depuis 4 ans, permet également aux Brévannais les plus modestes, qui sont de plus en plus nombreux, de pouvoir accéder à des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût.

La Ville souhaite continuer à répondre au plus près aux besoins des usagers quel que soit les difficultés qu'ils rencontrent.

2.7. Les actions en faveur de la transition écologique et énergétique

Face à l'urgence climatique, la municipalité réaffirme sa volonté politique de s'engager résolument dans la transition énergétique et écologique de son territoire. En 2024, cette détermination se manifeste par la mise en œuvre de nombreuses actions, tant poursuivies que nouvelles, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre l'artificialisation des terres, et à préserver la biodiversité.

Parmi ces initiatives, la collaboration avec les villes voisines de Villecresnes et Yerres pour l'opération « Nettoyons la forêt » illustre l'implication citoyenne dans la préservation des espaces naturels. Cette action permet aux habitants bénévoles de collecter les déchets tout en partageant un moment de convivialité.

La Ville poursuit également son engagement en utilisant des produits naturels pour l'entretien des espaces verts, bannissant définitivement les produits phytosanitaires. Cet effort, bien que demandant des interventions plus fréquentes des services municipaux, assure un entretien écologique et durable des espaces publics.

Dans une optique de développement urbain durable, la municipalité prévoit la création d'une ferme urbaine d'ici 2026, venant s'inscrire dans la continuité de la coulée verte lancée lors de la première mandature.

Par ailleurs, la désimperméabilisation des sols constitue un axe fort de cette politique : des espaces tels que la cour de l'école Picasso ou certains trottoirs ont été débitumés, replantés et transformés en zones vertes, permettant une meilleure gestion des eaux pluviales et offrant des lieux de vie plus agréables pour les habitants.

En matière d'énergie, la modernisation de l'éclairage public avec le passage en LED, entamée depuis plusieurs années, se poursuit. La Ville investira plus de 1,2 million d'euros entre 2024 et 2025 pour atteindre un éclairage 100 % LED dès la mi 2025, réduisant ainsi la consommation énergétique et les coûts associés.

De plus, conformément aux obligations réglementaires, la Ville poursuit la conversion de son parc automobile en véhicules propres, remplaçant progressivement les plus polluants et sollicitant des subventions pour financer cette transition.

Enfin, la commune continue à améliorer la performance énergétique de ses bâtiments publics par le remplacement des menuiseries extérieures, des vitreries, ainsi que des systèmes de chauffage jugés énergivores, optimisant ainsi l'isolation thermique de ses écoles, logements et bâtiments administratifs.

La modernisation de l'organisation administrative des services municipaux participe également à cette volonté politique :

- **Dématérialisation du conseil municipal** : La Ville poursuit sa transition vers la dématérialisation des processus administratifs. En dématérialisant les conseils municipaux, elle réduit significativement l'usage du papier, évitant ainsi la production d'environ 30 000 copies par séance.
- **Gestion dématérialisée des entretiens d'évaluation** : Chaque année, la gestion des entretiens d'évaluation mobilise près de 2 320 feuilles A4, sans compter les copies supplémentaires en interne. La dématérialisation de ce processus prévue en 2025 permettra d'éliminer cette consommation excessive de papier, tout en réduisant les coûts et les impacts environnementaux, dans une démarche de développement durable.
- **Postes à double écran** : L'équipement de certains services, engagé depuis quelques années, avec des doubles écrans, notamment pour les métiers nécessitant la consultation de multiples documents, réduit la nécessité d'imprimer des copies papier. Cela limite l'impact environnemental lié à la production et au recyclage du papier, tout en améliorant la gestion numérique des informations.

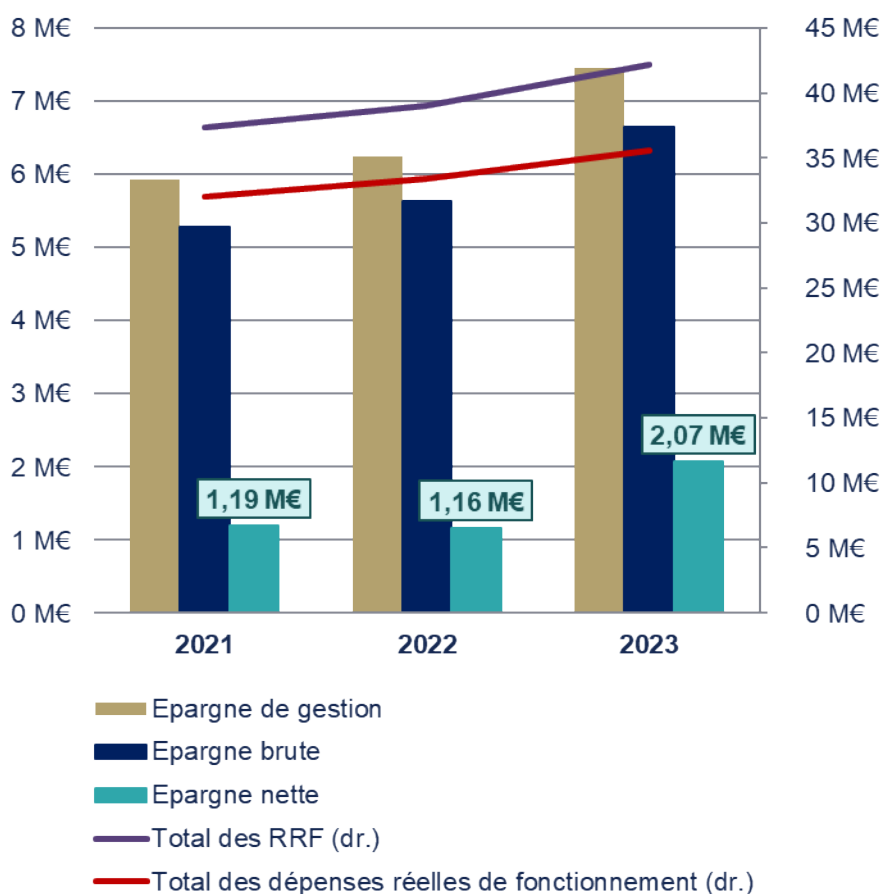
Ces actions concrètes témoignent de la volonté municipale d'accélérer le changement vers un modèle plus respectueux de l'environnement et de l'avenir.

3. LES DONNEES RETROSPECTIVES 2021-2023

Les principaux ratios financiers montrent que la situation financière stable de la Ville en 2021 et 2022 s'est améliorée encore en 2023.

3.1. Une restauration des épargnes sur la période 2021-2023

Sur la période, les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) ont évolué en moyenne de +4,57% par an, contre +5,26 % par an pour les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF). Cette dynamique permet de conserver un niveau équivalent des épargnes.



L'évolution des recettes et des dépenses est relativement similaire sur les années 2021 et 2022 ce qui permet à la commune de conserver un bon niveau d'épargne de gestion et d'épargne brute sur cette période.

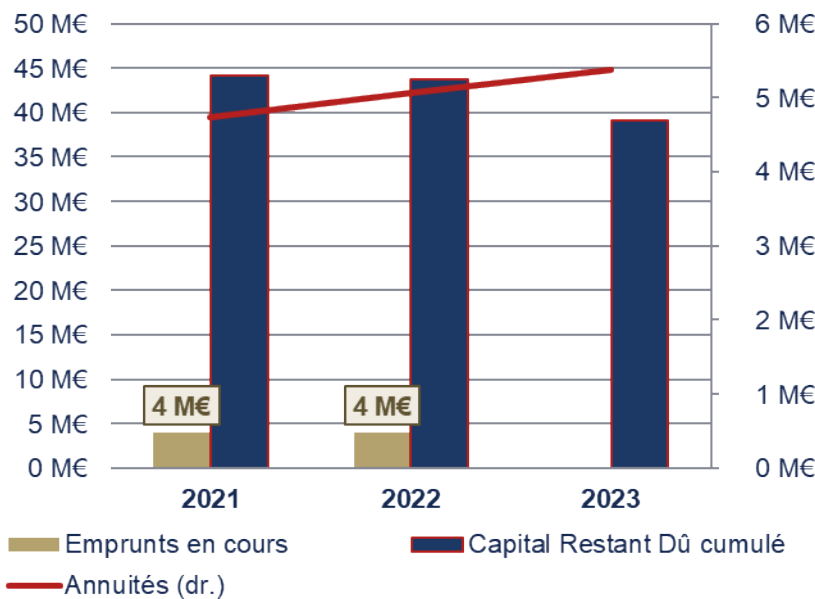
En 2023, même si les dépenses ont connu un fort dynamisme (+6,32%/+2,11 M€), les recettes ont également été au rendez-vous : elles ont connu une augmentation importante de +8,05% (+3,14 M€). Ainsi, l'épargne de gestion et l'épargne brute ont pu se restaurer. **Le taux d'épargne brute s'élève à 15,78% en 2023. Il est très bien positionné par rapport à la recommandation de 8% minimum en analyse financière.**

Il convient toutefois de noter que l'épargne nette suit une trajectoire plus dégradée. En effet, la commune rembourse un montant de capital important chaque année qui représente 75% de l'épargne brute en moyenne sur la période. Le remboursement en capital connaît également

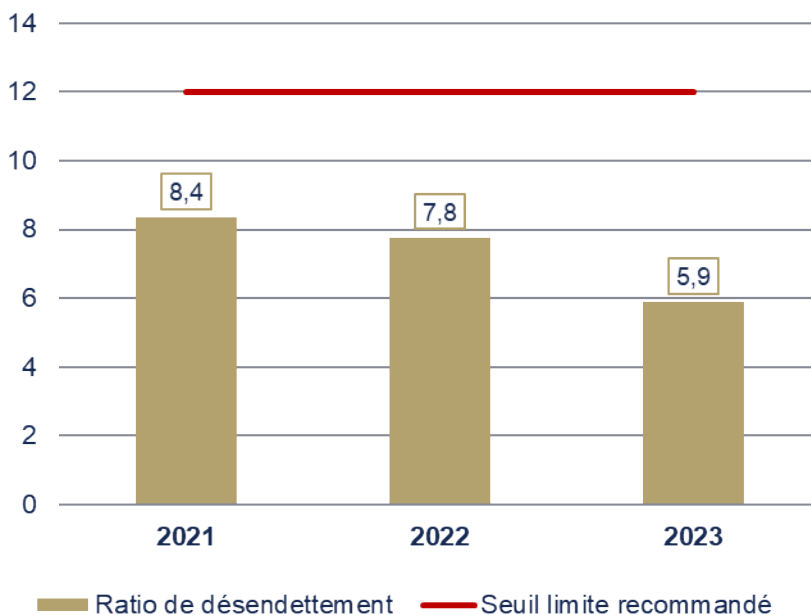
une progression annuelle car la commune emprunte régulièrement. **L'épargne nette se positionne ainsi à 2,07 M€ en fin de période.**

3.2. Un désendettement continu

Sur la période, **la Municipalité a mobilisé 8 M€ d'emprunt**. Malgré cela, le capital restant dû au 31/12/2023 est inférieur de 5,17 M€ par rapport à celui observé au 31/12/2020. **La Ville a en effet un rythme de remboursement en capital soutenu qui lui permet de rembourser plus que ce qu'elle n'emprunte.**

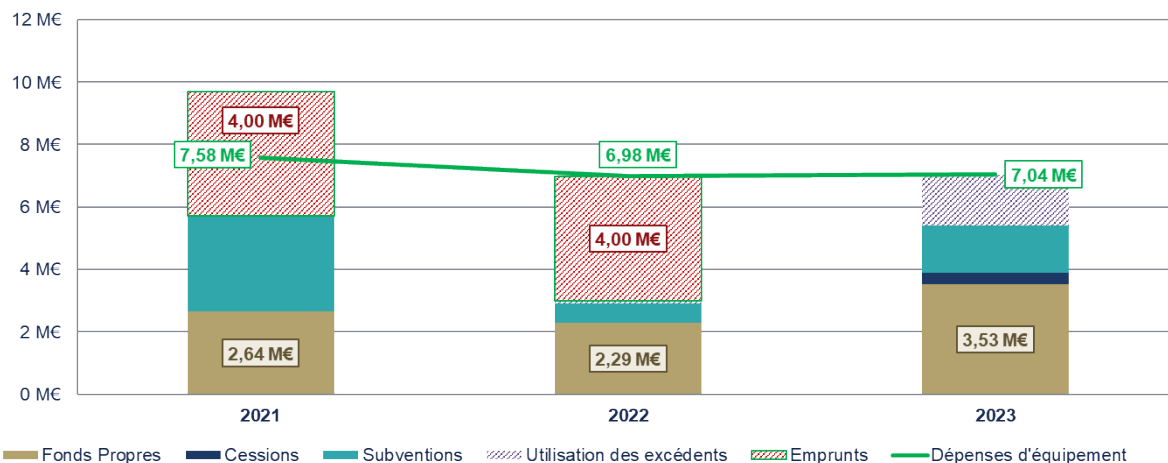


Cette baisse de l'encours de dette cumulée à l'évolution positive de l'épargne brute permet au **ratio de désendettement de s'améliorer**. Celui-ci atteint **5,9 ans en 2023** : il reste bien en-dessous du seuil limite de 12 ans recommandé en analyse financière.



3.3. Le financement des dépenses d'équipement

Les **21,61 M€** de dépenses d'équipement réalisées par la commune sur la période ont été **principalement financés par les fonds propres** (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement et autres recettes) à hauteur de **39,16%**, ainsi que par **l'emprunt à hauteur de 37,03%**.



Sur la période, **la ville est venue puiser 1,73 M€ dans ses excédents : le fonds de roulement atteint ainsi 6,46 M€ en fin d'exercice 2023, soit plus de 4 mois de dépenses de personnel.** Pour rappel, la recommandation des chambres régionales des comptes est de deux mois de dépenses de personnel, soit **3,19 M€ en 2023** pour la commune.

Au cours de cette période, la Ville a poursuivi la reconstitution de ses marges de manœuvres financières afin de contribuer au développement et à l'amélioration de ses services publics et consolider sa stabilité financière.

Données de la collectivité	Année 2021	Année 2023	Tendance
Épargne nette	1,19 M€	2,07 M€	↑
Taux d'épargne brute	14,15%	15,78%	↑
Ratio de désendettement	8,37 ans	5,89 ans	↓
Capital emprunté sur la période 2021-2023	8,00 M€		
Dette au 31/12	44,22 M€	43,76 M€	↓
Total dépenses d'équipement 2021-2023	21,61 M€		
Fonds de roulement de fin d'exercice	8,19 M€	6,46 M€	↓

Après avoir connu un assainissement de ses finances sur ces dernières années, grâce à une gestion très rigoureuse de ses dépenses, les perspectives économiques de la Ville

s'assombrissent dès la fin de l'année 2024 avec la constatation d'un « effet ciseaux » : les DRF augmenteraient à 1,32 % contre une baisse des RRF de 2,57% d'ici fin 2024.

La faible dynamique des recettes fiscales, la baisse des dotations conjuguée à une augmentation des contributions obligatoires (BSPP, GPSEA) et l'impact de l'inflation sur les dépenses courantes en sont les principaux facteurs. L'inversion de la courbe que la commune subit va influencer de manière très significative sur sa capacité d'autofinancement, et par la même son niveau et rythme d'investissement.

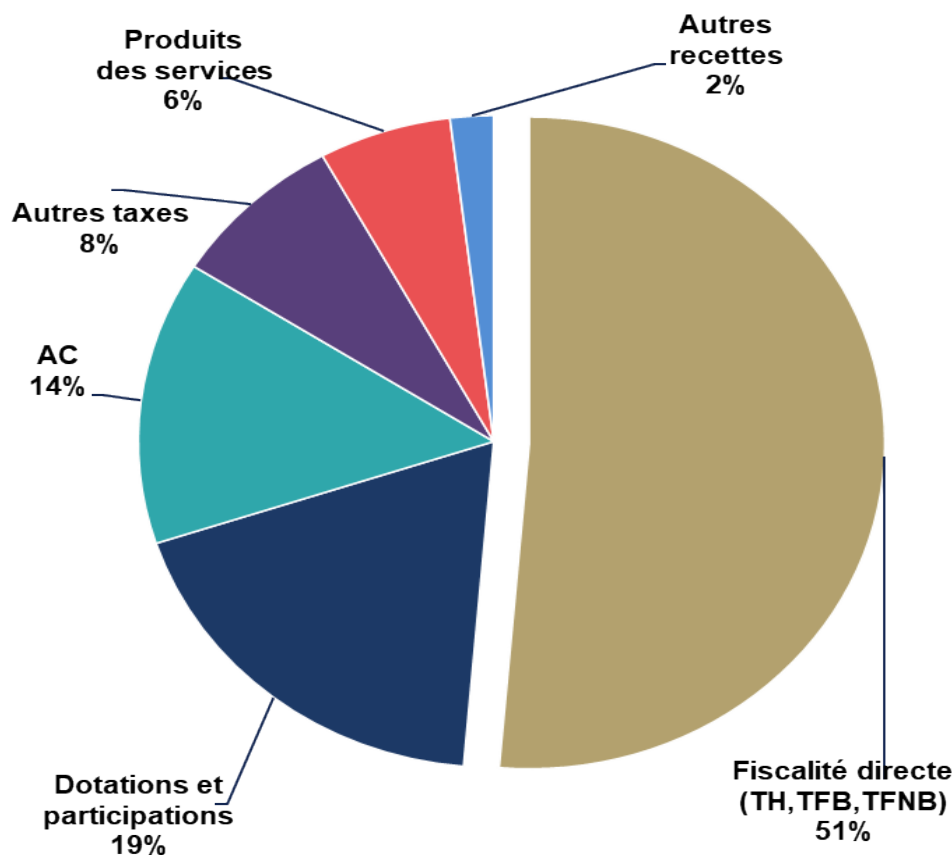
4. LES ORIENTATIONS 2024-2028 EN FONCTIONNEMENT

La définition des orientations budgétaires pour 2025 et les années suivantes s'inscrit dans un contexte marqué par une incertitude notable, ce qui rend plus délicate la planification et le développement d'une ville tournée vers l'avenir.

4.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement anticipées à fin 2024 atteindraient 41,455 M€, soit une baisse de 2,57% par rapport à 2023.

En 2025, ces recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 41,662 M€, en très légère hausse de 0,49% par rapport aux recettes 2024.



Les **contributions directes (51%)** constituent le principal poste de recettes. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les produits de fiscalité indirecte (22%) intègrent notamment :

- L'attribution de compensation qui évolue en fonction des transferts de compétences entre la Ville et GPSEA ;
- Le FSRIF qui contribue à la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Il représente une part non négligeable dans les recettes totales de ces communes ;
- Les DMTO qui évoluent en corrélation avec l'état du marché immobilier sur le territoire.

Les dotations et participations (19%) représentent une part significative des recettes. La Ville est bénéficiaire de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP). De leur côté, les participations évolueront en fonction des actions mises en place par la collectivité.

Les autres recettes d'exploitation (8%) ne constituent qu'une part marginale des recettes dont les produits tarifaires et les recettes locatives.

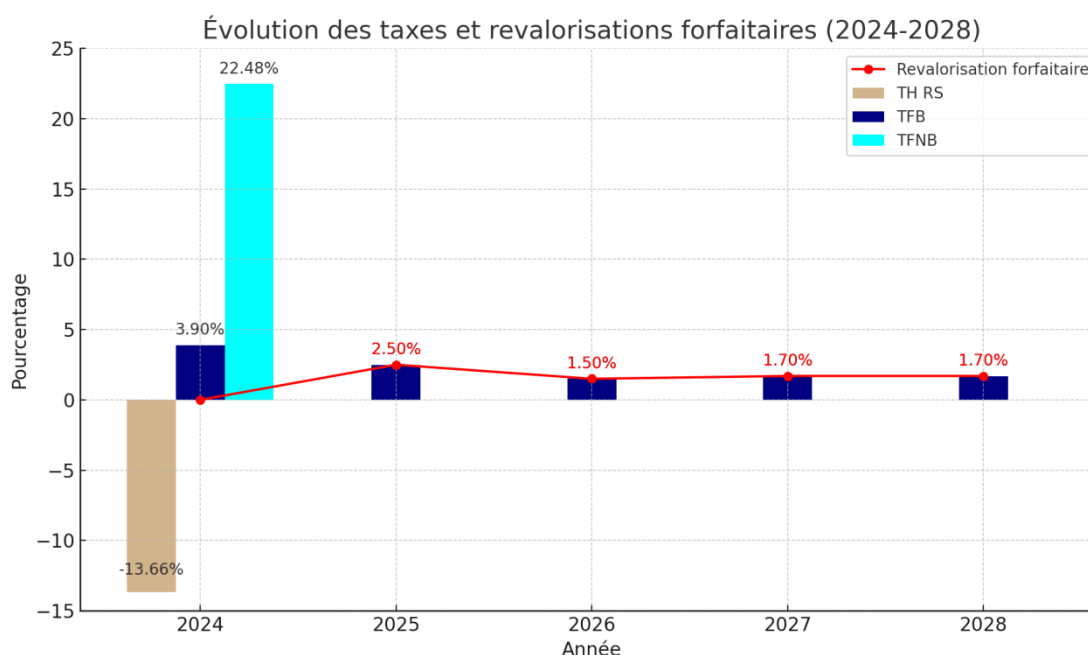
4.1.1. Les impôts et taxes

A. Les contributions directes

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent uniquement le produit de taxe foncière et le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur lesquels elles ont un pouvoir de taux.

Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet d'une variation physique : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1. Il revalorise ainsi les bases de 3,9% en 2024 (contre 7,1% en 2023). Au regard d'un retour progressif à un niveau d'inflation raisonnable, les dernières prévisions d'IPCH de l'INSEE s'établissaient à fin septembre 2024 à 2,5 % en glissement annuel.

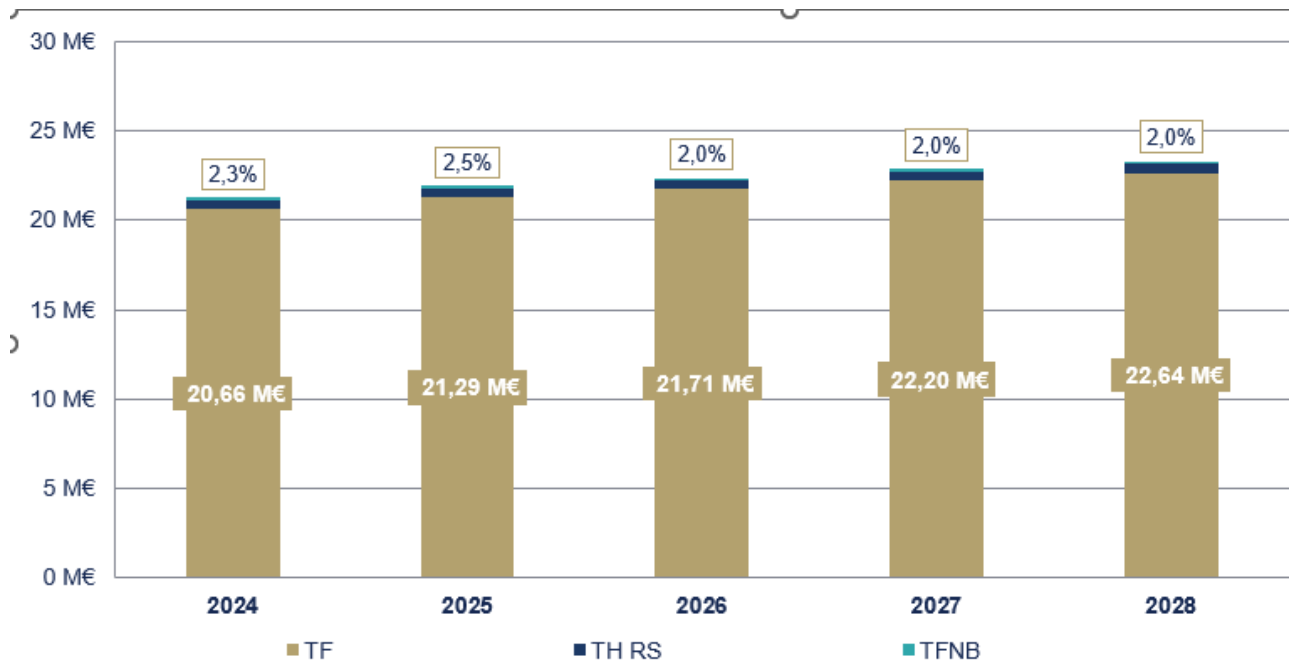


Au titre de l'exercice 2025, il est proposé d'inscrire une hypothèse plus modérée de 1,5% des bases fiscales, auquel s'ajoute un effet variation physique de +1%, très prudent au regard de l'installation des entreprises dans le nouveau Parc des entrepreneurs. Ainsi le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 21,885 M€ contre 21,268 M€ en atterrissage prévisionnel à la suite de l'intégration de l'état fiscal 1259 de l'année 2024 et des effets de la commission communale des impôts directs.

La forte variation observée sur la base de THRS en 2024 (-13,66%) est notamment liée à la mise en place du « *service numérique GMBI* » qui a généré des rectifications d'erreurs de bases d'imposition à la THRS dans ses prévisions pour 2024 (1259).

De son côté, la base de TFNB connaît une augmentation importante liée à la non prise en compte d'une exonération sur des voies publiques par l'administration fiscale, qui sera rétablie sur les années suivantes par une demande de dégrèvement.

A partir de 2026, des évolutions légèrement supérieures aux prévisions d'inflation de la Banque de France ont été prises en compte pour déterminer la revalorisation forfaitaire à +2% par an pour les bases de THRS.



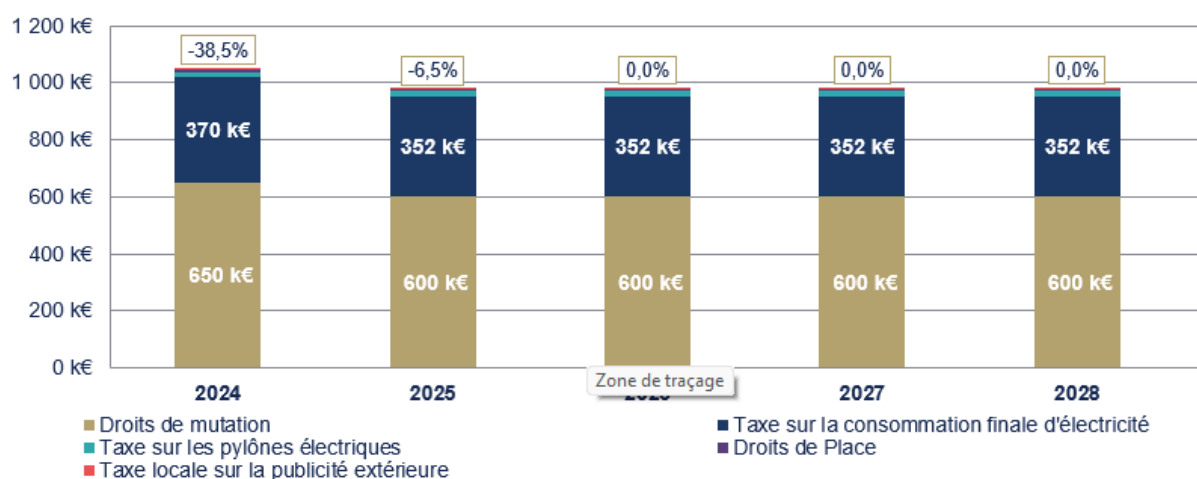
Le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases et sous l'effet, à partir de 2025, de la **variation physique liée à la livraison de nouveaux logements collectifs**.

Le produit de la fiscalité directe augmenterait ainsi de +498 k€ par an en moyenne.

Enfin, la Municipalité n'envisage pas d'exploiter le levier de la pression fiscale d'ici la fin du mandat, contrairement à certaines communes du Val-de-Marne qui ont déjà largement usé de leur pouvoir de taux les dernières années.

	Taux de la commune (2024)	Taux moyen des communes du Val-de-Marne (2024)
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	29,24 %	24,75 %
Evolution n-1	+ 0 %	+ 0,48 %
Taux taxe foncière sur le bâti (TFB)	36,64 %	36,62 %
Evolution n-1	+ 0 %	+ 0,77 %
Taux taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	107,41 %	58,82 %
Evolution n-1	+ 0 %	+ 0,07 %

B. La fiscalité indirecte



➤ Droits de mutation :

Bien que le marché de l'immobilier montre des signes de reprise du fait d'une baisse progressive des taux d'intérêts et d'une stabilisation des prix de l'immobilier, une hypothèse décroissante a été retenue dès 2024 pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (-329 K€ par rapport au réalisé 2023). Son montant a ainsi été diminué à 600 K€ dès 2025.

➤ La taxe de consommation finale de l'électricité (TCFE) :

La TCFE est perçue par le SIGEIF, qui la reverse ensuite à la Commune. **Elle a fait l'objet d'un calcul forfaitaire exceptionnel en 2023 qui explique l'importance du montant perçu par les communes cette année-là.** A partir de 2024, elle est de nouveau calculée en fonction des quantités d'électricité consommée par les usagers (rapport entre N-3 et N-2) avec des tarifs de référence indexés sur l'IPC hors tabac (entre N-2 et N-1). Ainsi, **son montant serait amené à baisser successivement de -273 k€ (-42,46%) en 2024 et -18 k€ en 2025 (-5,00%)** pour atteindre 352 k€ avec une hypothèse prudente de baisse de consommation d'électricité.

4.1.2. Les dotations, subventions et participations :

A. Les dotations de l'Etat

➤ **La Dotation Forfaitaire (DF) :**

Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables : d'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la DF, et d'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune.

	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire	2 428 369	2 428 369	2 428 369	2 428 369	2 428 369
Evolution annuelle	-1,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Les prévisions pour la période 2024-2028 restent stables, tenant compte de la baisse démographique observée en 2021, dont les effets se font sentir en 2024.

➤ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :**

La Ville est éligible à la DSU puisqu'elle possède plus de 10 000 habitants et que son potentiel financier est inférieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen de sa strate.

Dans le cadre des mesures du PLF 2025, la DSU est à nouveau abondée de 90 millions d'euros en 2025, comme en 2024.

	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de solidarité urbaine	1 237 288	1 250 704	1 319 626	1 386 175	1 449 585
Evolution annuelle	12,20%	1,08%	5,51%	5,04%	4,57%

Le produit en 2024 correspond à la notification de l'Etat, qui fait état d'une augmentation de +134 K€. En prospective, elle progresserait en moyenne de +77 K€ par an en fonction de l'évolution anticipée des indicateurs de la commune, soit une prévision de 1 250 704 € pour 2025.

➤ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :**

La DNP vise à atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal.

	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation Nationale de péréquation	621 223	581 578	571 492	622 811	662 223
Evolution annuelle	-6,12%	-6,38%	-1,73%	8,98%	6,33%

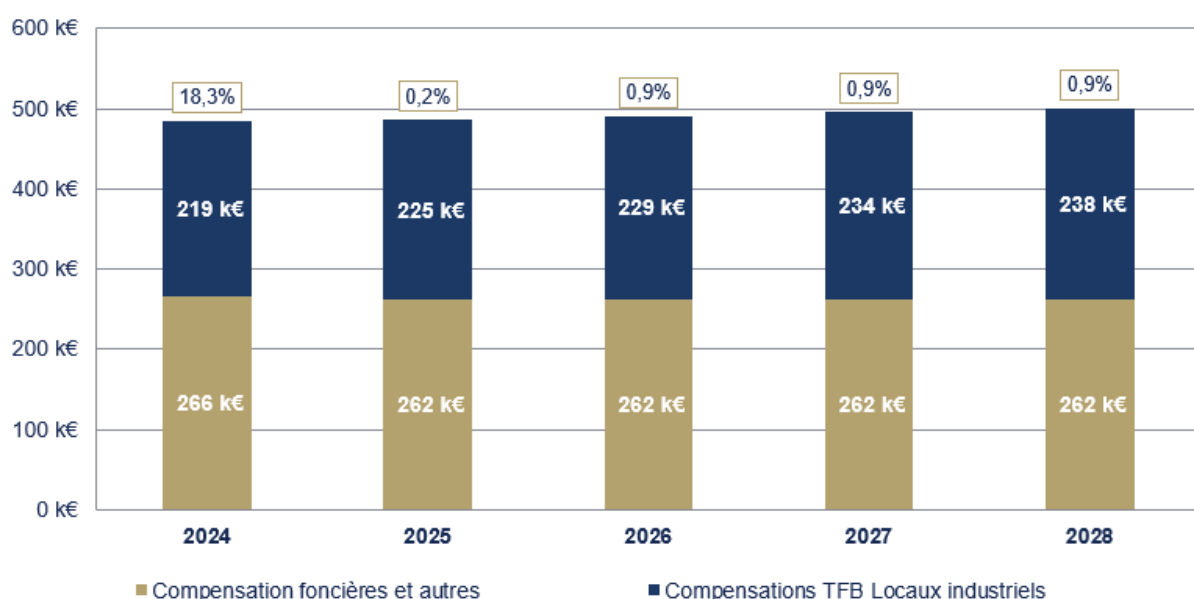
L'année 2024 prend également en compte la notification définitive (- 40 K€). L'enveloppe de DNP n'est pas réabondée depuis plusieurs années par l'Etat, et selon la tendance d'évolution des indicateurs, la commune perdrait le bénéfice de la part majoration de la DNP en 2026 après application d'une garantie de sortie de -50 % en 2025. Dès 2027, elle devrait retrouver un dynamisme avec une évolution moyenne de + 43 K€ par an.

➤ Les compensations fiscales versées par l'Etat :

Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale constituent depuis des années des variables d'ajustement pour abonder d'autres concours aux collectivités à enveloppe constante.

Deux types d'allocations compensatrices sont versées à la Ville :

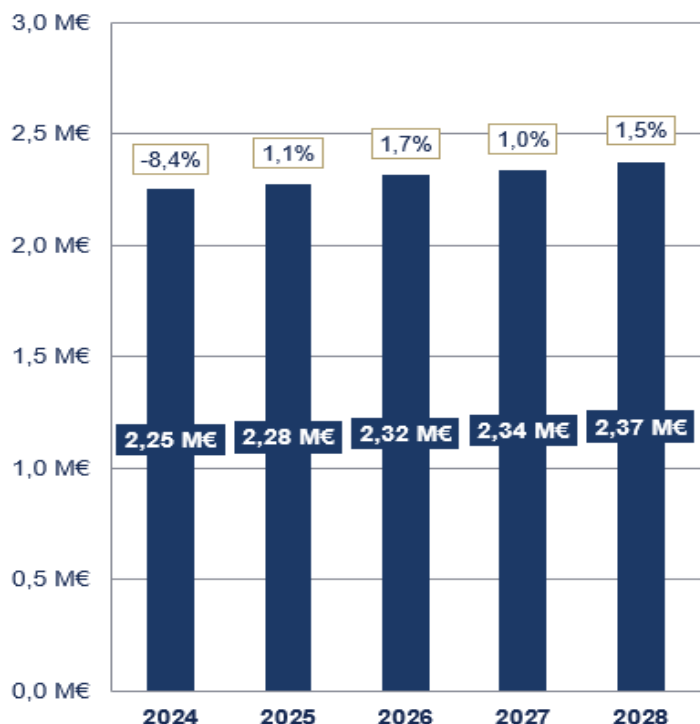
- Compensations fiscales sur la taxe foncière et autres (revenus modestes, logements sociaux...) qui sont anticipées sur la période de la prospective comme étant assez stables au regard du montant notifié en 2024, soit 262 K€.
- Compensations relatives aux locaux industriels et commerciaux (mesure entrée en vigueur en 2021 qui est liée à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels) qui évolueraient au regard du coefficient de revalorisation légale des bases foncières (cf. partie 4.1.1 impôts et taxes).



B. Les dotations de péréquation « horizontales » et l'allocation compensatrice métropolitaine

➤ Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) :

Le FSRIF a été créé en 1991 afin de contribuer à la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Les bénéficiaires sont classés selon un indice synthétique composé à **50% du potentiel financier, à 25% de la proportion de logements sociaux et à 25% du revenu par habitant.**



La notification 2024 fait état d'une baisse du montant attribué de FSRIF à Limeil-Brévannes à hauteur de -206 K€ en raison d'une forte progression de son potentiel financier (+9,08%) par rapport à celui de la moyenne des communes de la Région Ile-de-France (+6,47%). Cette progression peut être due en partie à la prise en compte de la réforme du calcul du potentiel fiscal dès 2023, impactant le calcul des dotations pour 2024.

Néanmoins, en 2025, le FSRIF continuerait sa trajectoire à la hausse car le potentiel financier par habitant (+2,50%) et le revenu par habitant (+0,59%) progresseraient moins vite que ceux des communes de la Région IDF (+2,63% et +2,19%). Par ailleurs, la part de logements sociaux augmenterait légèrement plus (+1,16% contre +0,12% pour la région IDF). Ainsi, tous les indicateurs seraient favorables à une évolution positive du FSRIF.

Par la suite, cette tendance se confirme : le FSRIF augmenterait de +30 k€ par an en moyenne.

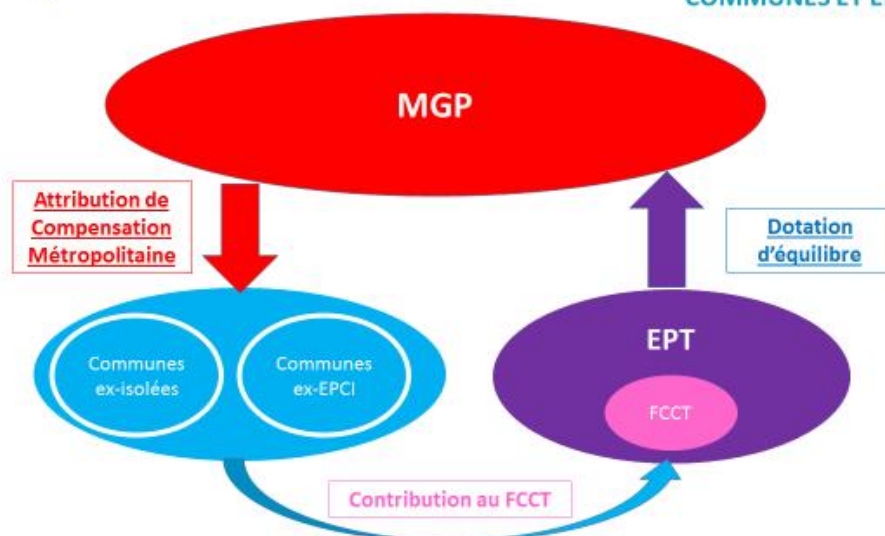
➤ **L'attribution de compensation métropolitaine versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) :**

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre la Commune et GPSEA. Elle correspond schématiquement à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la Ville à GPSEA.

Plus précisément, la compensation assurée par la MGP vient compenser, sur la base des données 2015, la contribution foncière des entreprises, la cotisation de la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la dotation de compensation de la suppression de l'ancienne part salaires de la Taxe professionnelle.

Ainsi, la Ville perçoit de la MGP une attribution de compensation métropolitaine et reverse à GPSEA le produit des impôts « ménages » au travers du FCCT dans la mesure où GPSEA n'est pas habilitée à percevoir directement ces impôts.

Enfin, une dotation d'équilibre entre GPSEA et la MGP vise à équilibrer l'ensemble du dispositif.



En l'absence de transfert de fiscalité depuis plusieurs années, la Ville perçoit la même somme de 5 837 994 € chaque année. Il est proposé de reconduire cette enveloppe financière sur toute la période de la prospective.

Ce montant, correspondant à la fiscalité économique reversée au Territoire via le FCCT ne suit pas le même rythme d'évolution que celui-ci (5,837 M€ d'AC contre 6,653 M€ de FCCT).

C. Les autres dotations et participations

Ces participations sont globalement estimées à 2,9 M€ en prospective, et comme étant stables par rapport à l'atterrissage 2024. Ces recettes proviennent principalement des financeurs suivants :

- Subventions de la Caisse d'allocations familiales pour la Convention territoriale globale (CTG), la prestation de service unique, la prestation de service ordinaire, les crèches, les centres de loisirs et en faveur de la vie des Quartiers et du PIJ ;
- Subventions dans le cadre de la politique de la Ville ;
- Participation aux frais de fonctionnement du SAMI de la part des communes et de GPSEA ;
- Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de l'Etat et d'ADP ;
- Les dotations de recensement et des titres sécurisés.

4.1.3. Les produits des services et du domaine

Les recettes issues de la tarification pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les activités culturelles, sportives, les crèches, les séjours enfance, sont estimées à 2,5 M€ pour 2024.

Les recettes tarifaires de la Ville n'augmentent pas de façon proportionnelle aux charges supportées et à la baisse des subventions de nos partenaires financiers (CAF, Etat, Région...). Ainsi, la Ville continue à prendre en charge ce delta alors que parallèlement l'offre se diversifie et devient plus qualitative.

Ces recettes tarifaires dans le budget de fonctionnement de la Ville ne représentent que 6% contre une fourchette moyenne des communes de la même strate allant de 8 à 10%.

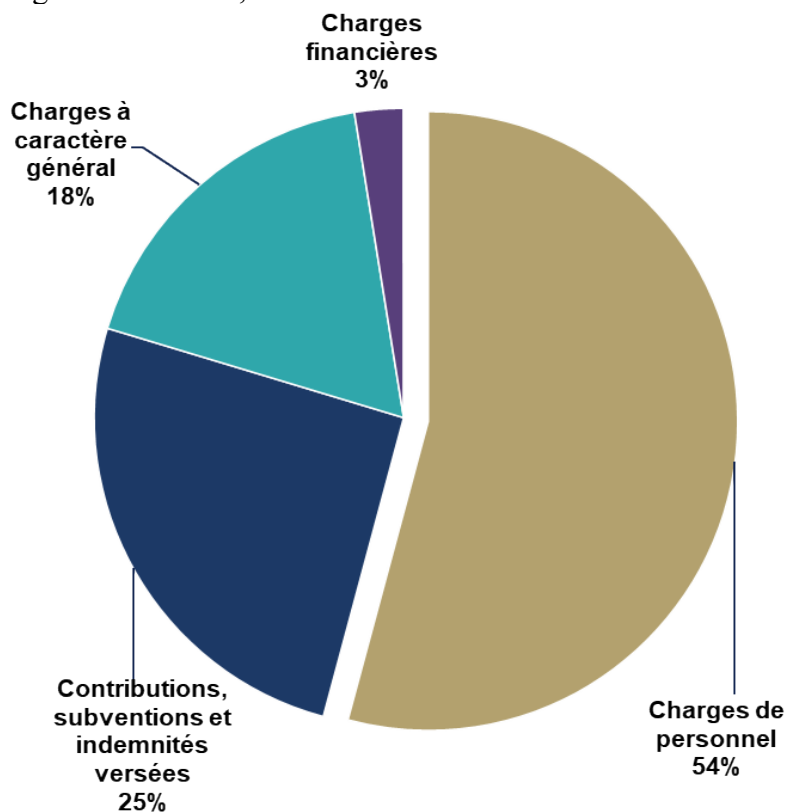
4.1.4. Les autres produits de gestion courante et atténuations de charges

Ces recettes regroupent essentiellement les redevances perçues des délégataires, les revenus des immeubles, les atténuations de charges liées à la masse salariale et les produits financiers. Il est proposé de retenir un produit de 445 K€ pour 2025, divisé par 2 par rapport à 2024 du fait de la baisse des recettes exceptionnelles (apurement, remboursements d'avoir...)

4.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement anticipées à fin 2024 atteindraient 35,990 M€, soit une hausse de 1,32 % par rapport à 2023.

En 2025, ces dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 37,019 M€, soit une nouvelle augmentation de 2,86 %.



Les charges de personnel (54%) constituent le principal poste de dépenses de la ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (participation à la protection sociale complémentaire, hausse de 4 points de la CNRACL sur les 3 prochaines années...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges de gestion courante (25%) correspondent aux subventions et participations versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges à caractère général représentent une faible part des DRF totales par rapport à d'autres communes (18%). Elles comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en grande partie par **l'inflation et le prix des fluides**.

Les charges financières (3%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

4.2.1. Les charges courantes

Les charges courantes sont des charges pour permettre aux services de fonctionner.

Ces charges, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le poste le plus sensible à l'inflation du fait que l'échelon communal est le niveau qui délivre le plus de services publics en direct et qui gère le plus d'équipements de proximité.

Néanmoins, les efforts menés par la commune sur l'éclairage public (accélération des investissements en 2023 et 2024) ainsi que le plan de sobriété énergétique mis en œuvre sur les deux dernières périodes hivernales ont limité la hausse de ces dépenses énergétiques.

Globalement, ces dépenses devraient atteindre 1,4 M€ dès 2025, en diminution de 25 % du fait de tarifs proposés par le SIGEIF et le SIPPEREC qui baissent dans les mêmes proportions.

	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	6 400 000	6 528 000	6 654 520	6 887 610	7 023 363
Evolution annuelle	-4,22%	2,00%	1,94%	3,50%	1,97%

Sur les autres postes de dépenses, les prestations de maintenance et d'entretiens des équipements publics, les achats de produits, denrées alimentaires, etc. devraient connaître une augmentation proportionnelle à l'inflation.

En 2027, les dépenses augmenteraient, en plus de l'inflation, en raison des coûts d'exploitation du nouvel équipement sportif G. Budé, dont la livraison est prévue pour la mi-année 2026.

Malgré les perturbations causées par ce contexte inflationniste sur les résultats d'une gestion rigoureuse mise en place ces dernières années, la municipalité s'engage à poursuivre l'exploration de nouvelles pistes d'économie, afin de préserver un niveau financier raisonnable pour ses charges courantes.

4.2.2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat comptable des années à venir.

En 2024, un atterrissage à 19,5 M€ est prévu au regard des recrutements qui n'ont pas pu être réalisés.

➤ La structure des effectifs

Les agents sont répartis par filière ou fonctions.

Au 1^{er} novembre 2024, la Ville emploie 559 agents toutes catégories confondues dont 418 postes permanents et 141 postes non permanents.

Parmi les emplois permanents 66,27% sont occupés par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires et 33,73% par des contractuels. Les agents permanents de catégorie C représentent 81,24%, ceux de catégorie B 10,21% et ceux de catégorie A 8,55%.

➤ La gestion du temps de travail

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, a imposé aux collectivités de revoir l'organisation du temps de travail des agents. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Ville de Limeil-Brévannes est régie par la délibération du 2 décembre 2021 qui instaure les 1607 heures comme durée annuelle du temps de travail.

Après concertation avec les représentants du personnel, la journée de solidarité est maintenue, le lundi de Pentecôte reste un jour chômé par l'application d'une journée d'ARTT pour les agents non annualisés et par la réalisation de 7 heures de travail pour les agents annualisés.

➤ Les avantages en nature

La réglementation en matière de rapport d'orientations budgétaires prévoit le détail des avantages en nature. Au 1^{er} novembre 2024, le nombre d'agents bénéficiant d'avantages se décompose comme suit :

- 4 agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service ;
- 35 agents ont bénéficié d'avantages en nourriture (567 repas).

➤ Les heures supplémentaires

Malgré une hausse du nombre d'heures supplémentaires réalisées depuis la sortie de la crise sanitaire, il convient de rappeler qu'en 2019, le nombre d'heures supplémentaires s'élevait à 15 658 h. Le nombre d'heures supplémentaires reste donc cohérent au regard de l'importance des événements et manifestations croissantes tout au long de l'année.

Toutefois, la Ville amorce une réflexion quant à l'annualisation de certains services afin de rationaliser le temps de travail tout en ayant en vue de diminuer les heures supplémentaires qui pèsent sur la masse salariale.

Année	2021	2022	2023	Estimation à fin 2024
Nombre d'heures supplémentaires	7 731 h	10 593 h	11 397 h	12 922 h
Coût des heures supplémentaires	201 520,61 €	275 314,70 €	301 939,27 €	339 051 €

➤ Les dépenses de personnel :

Les mesures prises en compte pour la construction du budget 2025 correspondent :

Soit à la déclinaison de mesures réglementaires :

- L'incidence du GVT pour 148 K€ (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelon, des avancements de grade et des changements de cadres d'emploi liés à la promotion interne.
- L'augmentation envisagée par le gouvernement des cotisations à la CNRACL à hauteur de 4 points, évaluée à 100K€ sur une année.
- La mise en place obligatoire d'une participation à la protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire).

Soit à la prise en compte des règles internes propres à la Collectivité et notamment :

- La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel,
- Les recrutements non réalisés en 2024 en raison d'une forte tension du monde du travail dans les différents métiers (ressources humaines, petite enfance, métiers du bâtiment, police municipale ...)
- La mise en place de contrats d'apprentissage, service civique et gratification des stagiaires de plus de deux mois.

En 2025, la rémunération principale des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) est estimée à 6,35 M€ auxquels s'ajoutent 494 K€ de Nouvelle Bonification Indiciaire, indemnités de résidence et supplément familial de traitement et 1,68 M€ d'indemnités diverses, la principale étant le régime indemnitaire (RIFSEP).

Les rémunérations et les primes des personnels contractuels sont évaluées à 5,35 M€.

Les cotisations à l'URSSAF sont évaluées à 4,7 M€ et celles aux caisses de retraite à 2,3 M€.

Les cotisations obligatoires au CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne sont évaluées à 172 728 €.

Au total, les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » sont anticipées à 20,3 M€.

	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de personnel	19 500 000	20 300 000	20 806 000	21 322 120	21 748 562
Evolution annuelle	1,73%	4,10%	2,49%	2,48%	2,00%

Les projections pluriannuelles de la masse salariale présentées tiennent compte de l'évolution des carrières des agents (GVT) ainsi qu'à partir de 2025, des 4 points supplémentaires de la CNRACL jusqu'en 2027, disposition inscrite dans le PLFSS 2025.

4.2.3. Les subventions et participations

A. Les subventions versées aux personnes de droit privé

➤ **Les associations locales**

Les subventions aux associations sont accordées par délibération après instruction d'un dossier de demande de subvention déposé par l'organisme.

En 2024, 47 associations ont bénéficié d'une subvention versée par la Ville pour un volume financier total de 259 250 €.

La Ville continue de soutenir financièrement le tissu associatif et de renforcer l'accompagnement des associations pour le développement des projets qui pourraient être menés à destination des Brévannais.

Pour les estimations de l'année 2025 et des années suivantes, il est proposé une enveloppe de 290 K€, constante par rapport aux dernières sessions et qui permet, de façon plus importante, de soutenir de nouvelles associations ou certaines d'entre elles.

➤ **Les autres subventions versées**

Il s'agit principalement des subventions versées dans le cadre du dispositif la « bourse à projet » qui a pour but d'accompagner méthodologiquement et financièrement les jeunes Brévannais âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours de vie. En contrepartie de cette aide financière, les jeunes bénéficiaires accomplissent des heures de bénévolat dans différents services municipaux. En 2025, il est proposé de maintenir une enveloppe identique à l'année 2024, soit 14 K€.

L'autre volet est lié aux aides attribuées aux propriétaires qui souhaitent mettre en place un portail motorisé. Pour mémoire, la Ville attribue une aide de 40% du montant TTC de l'opération de motorisation dans la limite d'un plafond de 400 €. Pour les années à venir, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 4 000 €.

B. La subvention d'équilibre versée au CCAS

Le niveau de subvention de la Ville au CCAS est étudié au regard des besoins de financement de l'activité qui tient compte des axes d'amélioration de l'action sociale municipale afin de :

- **Faciliter le parcours d'accès aux droits** pour tous dans le cadre de l'instruction des demandes d'aides facultatives et légales (aide alimentaire, aide à l'énergie, RSA-AME, APA, AAH, aides sociales) et dans l'inclusion numérique ;
- **Réduire l'impact de la vulnérabilité** par la domiciliation, les Plans grand froid/canicule, le signalement de situations préoccupantes ;
- **Agir pour l'autonomie des seniors** par des actions de prévention et de lutte contre l'isolement, la réduction de la précarité sociale, la sécurisation du parcours des soins, le portage de repas, la navette permettant une plus grande mobilité, lutte contre l'isolement des populations vieillissantes ;

En 2025, la Ville prévoit une subvention de 950 K€, légèrement inférieure à la prévision initiale du BP2024 (1,070 M€) en raison du transfert du SAD au 31 juillet 2024, qui entraîne une réduction de la masse salariale globale du CCAS. Toutefois, cette révision ne remet aucunement en cause l'engagement fort de la Municipalité envers le CCAS et son soutien aux personnes vulnérables. La Municipalité reste déterminée à garantir un accompagnement personnalisé et adapté pour ceux qui en ont le plus besoin.

	2024	2025	2026	2027	2028
Subvention d'équilibre CCAS	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €

C. Les Participations et contributions obligatoires

La contribution à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris des années à venir devrait connaître une hausse par rapport à l'enveloppe budgétée en 2024. La contribution 2025 est, à ce stade, estimée en hausse de 9%, mais cette prévision sera affinée en fin d'année suite à la notification de la BSPP.

Le versement à GPSEA du FCCT est prévu en augmentation de 3,7 %, dans le cadre du pacte fiscal et financier voté en 2022. Ce pacte financier instaure notamment un plafond de 35% de la dynamique fiscale en année n-1 afin de sécuriser les communes.

Pour les autres années, les hypothèses connaissent une croissance en lien principalement avec la revalorisation des bases foncières.

	2024	2025	2026	2027	2028
BSPP	640 000	691 000	725 550	761 828	799 919
Contribution au FCCT	6 653 693	6 900 000	7 038 000	7 178 760	7 322 335

4.2.4. Les charges financières

La prévision repose sur une anticipation de taux courts qui connaissent une décrue très lente à partir du 2^{ème} semestre 2024. La hausse continue des taux longs entre 2022 et 2024 va continuer d'avoir un impact sur l'encours de dette et sur les nouveaux prêts.

Au titre de l'année 2025, le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 835 K€.

Ce volet fera l'objet d'une étude plus approfondie dans la partie 6- Gestion de la dette.

L'inversion de la tendance dès 2024 ne permet plus de compenser entièrement l'inflation persistante sur les charges courantes, l'augmentation des contributions obligatoires et la hausse de la masse salariale entre 2022 et 2024, due aux revalorisations des indices. Cet effet ciseaux entraîne une baisse de 15 % de l'épargne brute, réduisant ainsi notre capacité d'autofinancement.

5. LES ORIENTATIONS 2024-2028 EN INVESTISSEMENT

5.1. Le programme pluriannuel d'investissement

Rattraper le retard considérable causé par l'absence de politiques publiques de l'ancienne municipalité pour transformer la Ville constitue une équation complexe. Les marges financières de la Ville pour 2024 et les années suivantes ont été sérieusement réduites, remettant en question la programmation pluriannuelle des investissements qui était à la fois ambitieuse et réaliste, comme présentée lors des précédents débats d'orientation budgétaires. En raison d’une déflation très lente, du désengagement financier de l’Etat, certains projets d'investissement doivent être rééchelonnés.

La programmation pluriannuelle par politique publiques est présentée de la façon suivante :

Projets d'investissement par politiques publiques	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Bâtiments Communaux</i>	802 323,00	1 707 933,00	1 000 000,00	250 000,00	250 000,00
<i>Recettes</i>	294 000,00	357 933,00	424 925,00	-	-
<i>Investissements sur les écoles</i>	1 073 042,00	1 155 200,00	251 000,00	3 113 000,00	2 771 000,00
<i>Recettes</i>	269 074,60	1 024 000,00	40 000,00	445 000,00	22 500,00
<i>Equipements sportifs</i>	937 000,00	3 646 400,00	3 610 000,00	5 010 000,00	200 000,00
<i>Recettes</i>	-	2 186 575,00	2 000 000,00	-	-
<i>Aménagement des parcs et espaces verts</i>	315 816,40	1 550 000,00	420 000,00	860 000,00	700 000,00
<i>Recettes</i>	366 484,88	391 692,70	480 000,00	-	-
<i>Voirie et Espaces publics</i>	2 289 423,00	3 864 500,00	1 595 000,00	1 968 000,00	1 900 000,00
<i>Recettes</i>	346 516,20	359 452,80	-	-	-
<i>Urbanisme - Foncier</i>	770 000,00	1 047 540,00	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00
<i>Recettes</i>	-	8 520,00	-	-	-
<i>Verdissement de la Flotte automobile</i>	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
<i>Recettes</i>	29 435,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<i>Sécurité</i>	994 707,00	541 500,00	530 000,00	50 000,00	50 000,00
<i>Recettes</i>	449 930,00	222 450,00	3 000,00		
<i>Modernisation des équipements numériques</i>	249 356,43	260 800,00	202 000,00	192 000,00	192 000,00
<i>Recettes</i>	-	-	-	-	
<i>Communication/Evènementiel/Culture</i>	147 000,00	96 625,00	40 000,00	40 000,00	20 000,00
<i>Recettes</i>	13 000,00	28 275,00	28 275,00	-	
<i>Autres investissements</i>	651 434,00	230 000,00	229 000,00	247 000,00	250 000,00
Total Dépenses	8 310 101,83	14 180 498,00	8 957 000,00	12 810 000,00	6 913 000,00
Total Recettes	1 768 440,68	4 608 898,50	3 006 200,00	475 000,00	52 500,00

L’effort d’équipement de la municipalité, estimé sur la période 2025-2028 à 42,860 M€ continuera d’être orienté vers la modernisation de nos équipements publics, l’amélioration des conditions d’accueil des enfants Brévannais, l’aménagement des voiries et la transition écologique.

Et plus précisément, les principales opérations qui composent cette programmation pluriannuelle sont présentées toutes taxes comprises et sont détaillées comme suit :

- **Rénovation des bâtiments** : travaux de menuiseries de l’école Pablo Picasso, dont le coût est estimé à 990 K€, financé en quasi-totalité par ADP, travaux d’étanchéité du local anciennement occupé par l’association Les Restos du Cœur (250 K€) ;
- **Rénovation et construction d’équipements sportifs** : le groupement Urbaine De Travaux a été sélectionné pour la construction du complexe sportif G. Budé, très

ambitieuse, moderne et assortie d'objectifs de performance énergétique. Ce projet qui est au stade de l'avant-projet devrait sortir de terre fin 2025/début 2026, pour une livraison prévue à l'été 2026. Cet équipement sera équipé d'une salle multisport dotée d'un mur d'escalade, de 4 dojos et de club houses. La tranche ferme a été arrêtée à **13,751 M€ TTC** ;

- **Construction d'une école dans le quartier de la Hêtraie** dans le cadre d'un projet ANRU pour près de 12 M€, qui est décalé en raison de problématiques liées à l'acquisition de parcelles non communales ;
- **Aménagement d'une ferme pédagogique** pour 1,9 M€ permettant d'installer une diversité d'animaux toute l'année pour favoriser les interactions pédagogiques et ludiques avec les visiteurs. Cet aménagement permettra de créer un lieu vivant et agréable qui sollicitera la curiosité des enfants et de l'ensemble du public à travers des animations pédagogiques ;
- **Gestion du foncier** notamment pour favoriser l'avancement du **projet de redynamisation du centre-ville**, via l'aménagement d'une ZAC portée par Grand Paris Aménagement. La concertation avec la population devrait débuter au 1^{er} semestre 2025 afin de déboucher sur le dossier de création de ZAC à la fin du 1^{er} semestre.
- **Amélioration de la voirie communale** : La ville mène chaque année des projets de requalification des voiries. Ces travaux sont généralement précédés d'opérations d'enfouissement des réseaux pour éliminer les câbles aériens. Actuellement, deux projets sont en cours : rue Pierre et Angèle Le Hen et avenue des Tilleuls, pour un montant total de 2 M€. L'enfouissement, presque terminé, a déjà amélioré l'esthétique des voiries tout en renforçant la sécurité en limitant l'accès aux câbles aux seuls professionnels habilités, et en libérant de l'espace pour les piétons. Les travaux de requalification, dont une partie sera végétalisée, sont prévus pour 2025 et 2026, avec un budget estimé à 2,33 M€. A partir de 2027, de nouveaux travaux de requalification devraient débuter sur la rue Louise Chenu.
- **Rénovation de l'éclairage public** : la dernière phase prévue en 2025 pour 580 K€ permettra de finaliser cette rénovation en LED. La commune a déjà investi 2,837 M € depuis le début du marché de performance énergétique.
- **Déploiement de la vidéoprotection** : la commune a largement déployé un système de vidéosurveillance, couvrant les entrées et sorties de la ville, ainsi que les quartiers sensibles, les écoles et les bâtiments administratifs. Bien que certains lieux, comme les lieux de culte, ne soient pas encore équipés, l'impact de cette installation est notable : la délinquance s'est déplacée hors de la commune, les squats dans les halls d'entrée ont diminué, et les rodéos urbains sont moins fréquents grâce à la Brigade Motorisée. Les taux d'élucidation des faits liés aux trafics et dégradations ont augmenté, tandis que les atteintes à l'intégrité physique et les troubles à la tranquillité publique ont baissé respectivement de 23 % et 12 % entre 2021 et 2023. De plus, la vidéo-verbalisation autour des écoles et dans les zones de circulation dense a réduit le stationnement anarchique et amélioré le comportement des automobilistes. La Ville a déjà investi près de 3,782 M€ depuis 2020 et évalue l'enveloppe restante à 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- **Transition écologique** : renouvellement progressif du parc automobile de la Ville, remplacement des luminaires énergivores dans les bâtiments communaux (scolaires, administratifs, sportifs...), amélioration de nos équipements de chauffe notamment par l'installation d'optimiseurs de relance sur les chaufferies permettant de générer des économies en gaz ;

Les autres dépenses incluent la subvention à la BSPP et la construction d'un columbarium en 2025, poursuivant les travaux de 2023. Face à l'augmentation des demandes de crémation, la

municipalité modernise ses infrastructures funéraires dans une démarche de planification à long terme. En favorisant la crémation et l'usage de columbariums, la Ville réduit l'impact environnemental des inhumations traditionnelles, tout en répondant aux besoins des familles.

Cette programmation pluriannuelle des investissements continuera d'évoluer chaque année, en fonction de l'avancement des projets, des aléas économiques, des contraintes réglementaires et des opportunités de financements qui seront progressivement ajustées.

5.2. Les fonds propres de la Ville

Les recettes propres d'investissement jouent un rôle crucial dans le financement des projets d'investissement, tout en contribuant à l'équilibre financier de la Ville. Il est impératif qu'elles augmentent dans les années à venir, compte tenu du volume financier du PPI présenté et de la réduction des marges financières disponibles pour le fonctionnement.

5.2.1. Les subventions

Dans le cadre du PPI, les co-financements prévus s'élèvent à 8,143 M€, représentant 19 % du montant total des projets. Les efforts se concentreront sur les appels à projets les plus avantageux pour la commune, dans le but d'optimiser la gestion des dossiers, tout en cherchant à atteindre un objectif de 80 % de financement par des ressources publiques.

Il est rappelé que la Ville arbitre ses investissements au regard des enveloppes disponibles des co-financeurs et des opportunités en vue de maîtriser le recours à l'emprunt. Certains projets d'investissement peuvent être modifiés ou avancés, en termes de calendrier, afin d'être éligibles aux dispositifs de financement.

Les recettes anticipées à fin 2024 devraient atteindre 1,768 K€ pour le financement des principaux projets liés aux projets suivants :

- Déploiement de la vidéoprotection ;
- Aménagement du Lac des Tilleuls ;
- Remplacement des huisseries du CTM ;
- Remplacement des menuiseries extérieures d'Anatole France ;
- Travaux du Stade Pironi (revêtement et éclairage) ;
- Rénovation de l'éclairage public ;
- Remplacement du bardage de la crèche Pommes de Reinette.

En 2025, les nouvelles subventions sont évaluées à 4,6 M€ intégrant des subventions déjà attribuées, qui seront encaissées progressivement en fonction de l'avancement des projets concernés et de nouvelles subventions dont les dossiers sont en cours de préparation (travaux de menuiseries à Picasso, Ferme pédagogique, éclairage public, vidéoprotection, complexe sportif Budé...). Cette part de co-financement a vocation à être revalorisée au cours de l'année 2025 suite aux appels à projets lancés et auxquels les services de la Ville répondront.

5.2.2. Les autres recettes d'investissement

➤ La Taxe d'aménagement

Le premier volet est lié à la taxe d'aménagement (TA) qui est due pour toutes opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de

bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est assise sur la délivrance des permis de construire aux particuliers et aux promoteurs dans le cadre de programme de logements.

La prospective a été établie en lien avec les autorisations d'urbanisme délivrées par la Ville, mais aussi avec les difficultés rencontrées par les communes sur le recouvrement de ce produit par l'administration fiscale :

	2024	2025	2026	2027	2028
Produit total de Taxe d'aménagement (en €)	120 000,00	120 000,00	120 000,00	259 000,00	120 000,00
<i>dont programme de logement collectif</i>	-	-	-	-	-
<i>dont demandes des particuliers</i>	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

En ce qui concerne les logements collectifs, rien n'est inscrit à ce stade au regard du manque de visibilité sur ce type de construction.

➤ Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA)

Le second volet comprend notamment le Fond de compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée qui dépend des investissements réalisés en n-2 par la Ville.

Dans la mesure où le PLF 2025 n'a pas encore acté cette baisse de taux, deux prévisions sont proposées, une au taux en vigueur (16,404%), et une au taux réduit (14,850%) qui s'applique dès le 1^{er} janvier 2025, donc sur les dépenses 2023.

	2024	2025	2026	2027	2028
FCTVA 16,404%	717 142	970 839	1 037 679	2 568 998	1 625 111
FCTVA 14,850%	717 142	891 633	939 377	2 325 629	1 352 360
Ecart	-	79 206	98 302	243 369	272 751

La mesure du PLF aura un impact négatif cumulé sur les recettes de la commune de l'ordre de **694 K€**.

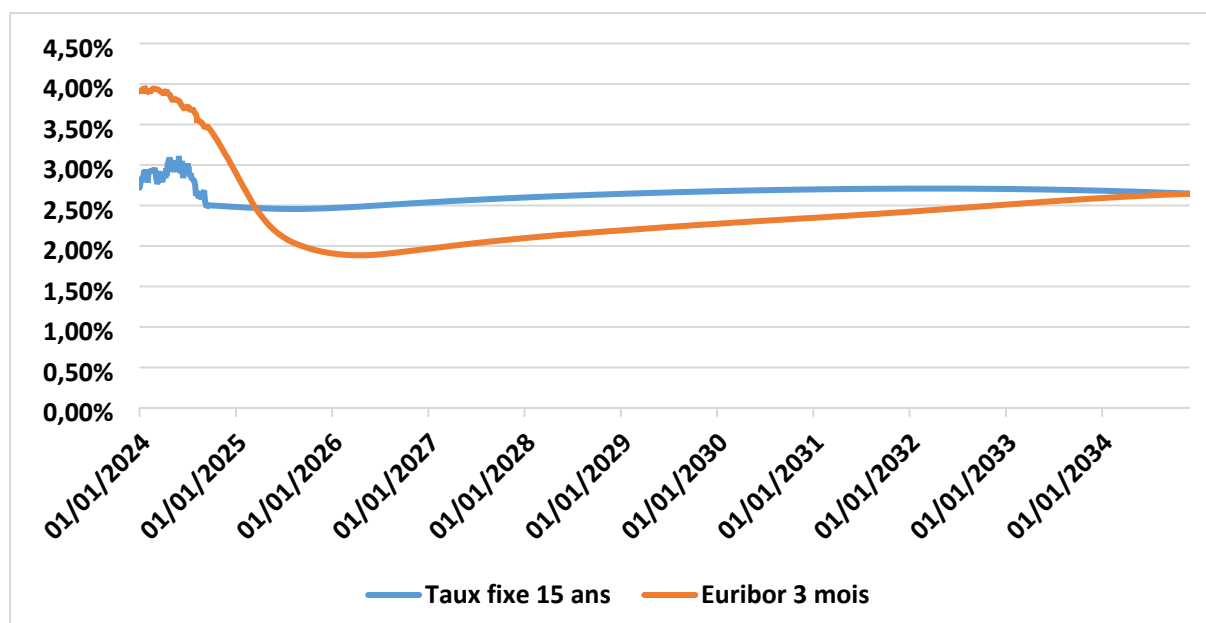
6. LA GESTION DE LA DETTE

En 2024, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux historiquement élevés, un phénomène qui a des répercussions significatives sur la capacité d'emprunt des collectivités locales. Ce contexte est principalement le résultat des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales, notamment la Banque centrale européenne (BCE), qui ont relevé leurs taux directeurs pour contenir l'inflation persistante depuis 2022.

En conséquence, les collectivités locales sont confrontées à un coût d'emprunt plus élevé, affectant directement leur capacité à financer leurs investissements futurs, et contraignant les collectivités à prioriser ceux qui apportent un retour sur investissement ou des subventions étatiques. Les taux sur les emprunts à 10 ans, par exemple, ont significativement augmenté par rapport aux niveaux des années précédentes, dépassant parfois 4 %.

Bien que certains économistes prévoient un ralentissement de l'inflation et une éventuelle stabilisation des taux à partir de 2025, les conditions financières devraient rester plus restrictives qu'auparavant, ce qui pourrait continuer à limiter la capacité d'emprunt des collectivités locales.

En octobre 2024, les taux d'intérêt sur les marchés de prêts à long terme, particulièrement pour des maturités de 15 et 20 ans, sont relativement élevés. Pour les emprunts à 15 ans, le taux moyen se situe autour de 3,36 % à 3,54 %. Pour les prêts à 20 ans, les taux sont légèrement supérieurs, autour de 3,60 % en moyenne.



Après avoir atteint environ 4,08 % au début de l'année 2024, l'EUR 3M connaît une légère baisse au fil des mois, mais il reste en moyenne proche de 3 % en raison des incertitudes économiques persistantes et des politiques monétaires restrictives de la Banque centrale européenne (BCE).

Le contexte économique actuel indique qu'il est préférable de ne pas privilégier les formes d'endettement. Cependant, les spécialistes de la dette publique conseillent d'opter pour des taux à court terme durant cette période. Cela permet d'assurer une certaine flexibilité en cas de baisse

des taux, tout en intégrant des options de conversion vers des taux fixes, ce qui offrirait à la commune une protection contre une éventuelle hausse des taux à l'avenir.

Dans ce contexte incertain, une stratégie d'endettement prudente et adaptative est essentielle pour garantir la viabilité financière de la commune.

6.1. Les opérations bancaires 2024

Attentive à la maîtrise de ses dépenses publiques, la commune a réalisé une seule consultation en octobre 2024, après avoir constaté les premiers effets de la baisse des taux directeurs par la BCE.

Préférant toutefois utiliser son fonds de roulement et compte tenu du coût élevé des emprunts, la Ville prévoit de limiter son recours à l'emprunt à 2 M€ pour cette année, avec la possibilité de mobiliser une partie de cette somme en 2025, en fonction du niveau d'avancement de ses dépenses d'investissement d'ici le 31 décembre 2024.

6.2. Description et valorisation de l'encours

Au 31 décembre 2024, la commune anticipe son encours de dette à 34 849 465 € (hors opérations 2024) réparti en 33 emprunts souscrits auprès de 6 établissements prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Votre dette est de	39 188 208 €	34 849 465 €	- 4 338 743 €
Son taux moyen s'élève à	2,38%	2,50%	+ 0,12%
Sa durée résiduelle moyenne est de	10 ans et 1 mois	9 ans et 3 mois	- 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 3 mois	4 ans et 10 mois	- 5 mois
Son nombre de lignes est de	35	33	- 2

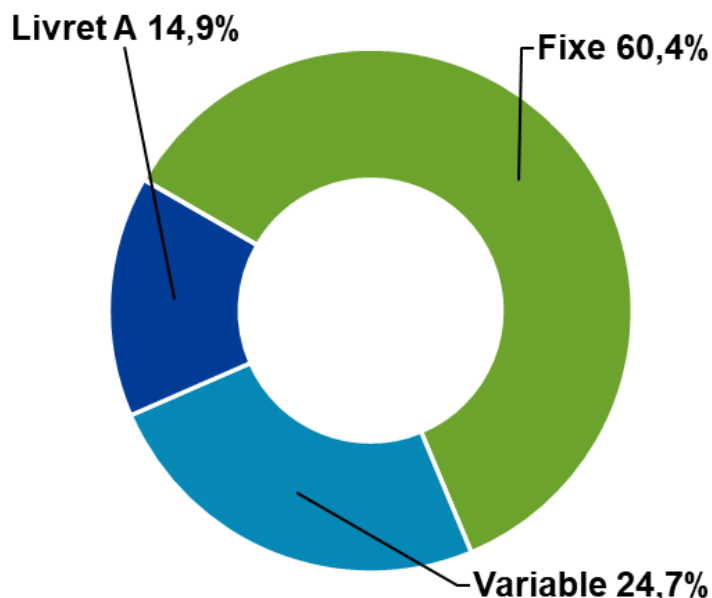
Au 31 décembre 2024, l'encours de dette diminuera de 4,338 M€ par rapport à l'année 2023. Il s'agit d'une baisse de l'encours de 11,1% qui se justifie par un recours très maîtrisé de la ressource bancaire sur ces dernières années et par une utilisation prioritaire des excédents.

La dette par habitant est attendue à 1 227,48 € en 2024 contre 1 380 € en 2023.

6.2.1. Les caractéristiques de la dette

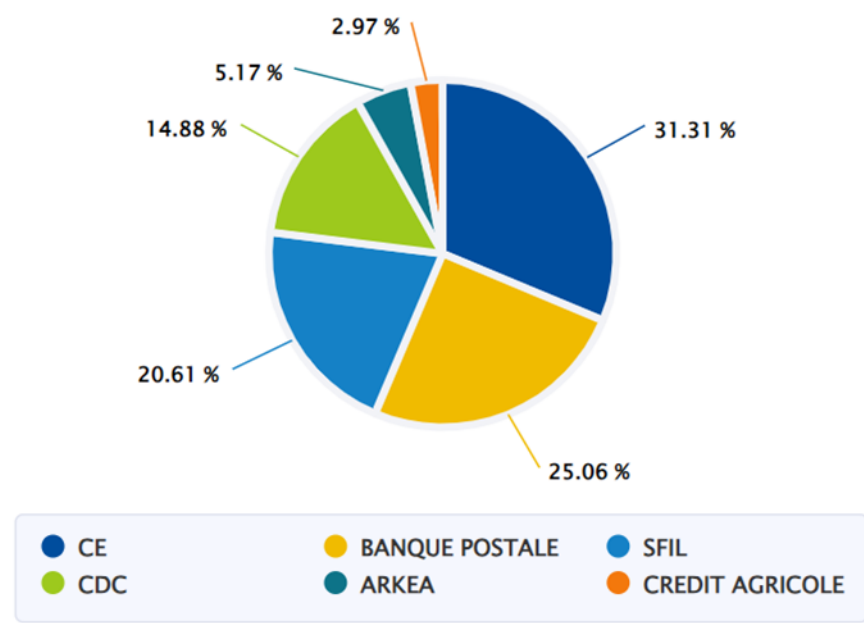
➤ Dette par type de prêt

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	21 043 528 €	60,4%	1,77%
Variable	8 619 737 €	24,7%	3,59%
Livret A	5 186 200 €	14,9%	3,65%
Total	34 849 465 €	100,0%	2,50%



La commune a fait le choix de porter sa dette majoritairement sur le taux fixe soit 21 emprunts sur un total de 33. A noter que les 12 emprunts à taux variables sont indexés sur les taux les plus usuels Euribor et Livret A, ce qui classe l'intégralité du portefeuille au risque le plus faible noté 1 A.

➤ Dette par établissement prêteur



Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	10 910 954 €	31,31%
BANQUE POSTALE	8 733 333 €	25,06%
SFIL CAFFIL	7 182 311 €	20,61%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 186 200 €	14,88%
ARKEA	1 800 000 €	5,17%
CREDIT AGRICOLE	1 036 667 €	2,97%
Ensemble des prêteurs	34 849 465	100%

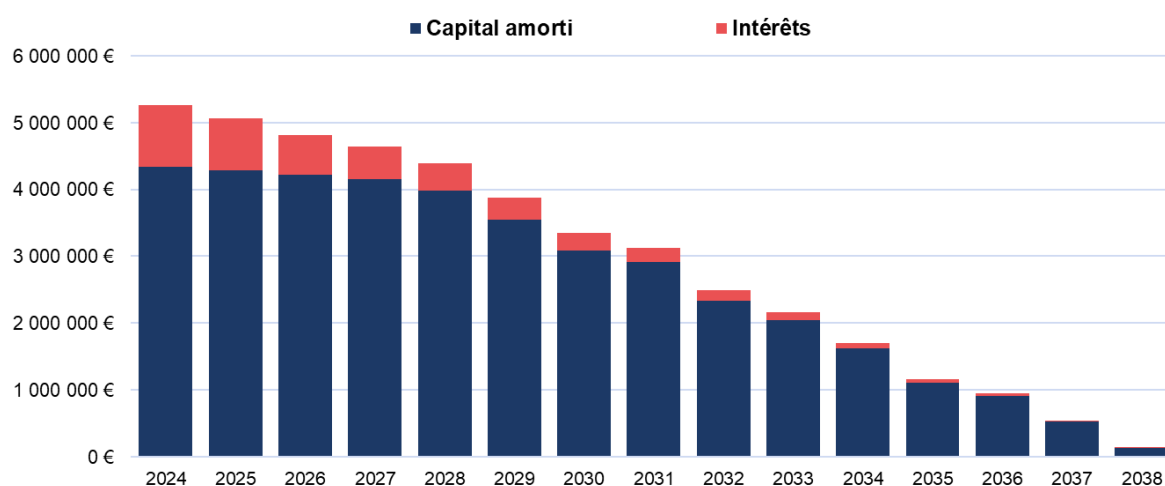
Les prêteurs présents au sein de l'encours de la commune sont relativement diversifiés. Il conviendra toutefois de veiller à ce que la part de la Caisse d'Epargne (31,31 % du portefeuille global) ne devienne pas trop importante à l'avenir au risque de se voir refuser une demande de prêt.

Cette diversité de prêteurs permet, dans le cadre de futures consultations bancaires, une meilleure mise en concurrence des établissements et procure un plus grand pouvoir de négociation sur les conditions financières contractualisées. De plus, cela permet à long terme de construire des relations privilégiées avec plusieurs établissements prêteurs, garantissant une plus grande indépendance de la commune à l'égard de ses différentes sources de financement.

6.2.2. Le profil d'extinction de la dette

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2028, et la totalité de la dette sera éteinte en 2038.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).



6.3. La stratégie pluriannuelle d'endettement de la Ville

Élaborer une stratégie d'endettement s'avère particulièrement complexe dans le contexte économique actuel, marqué par de fortes incertitudes, tout en devant respecter la contrainte d'un strict équilibre budgétaire. Toutefois, la Ville construit sa stratégie autour de plusieurs axes :

- **Recourir à l'emprunt de manière ciblée** en priorisant les investissements essentiels, comme ceux liés à la transition écologique, à la construction de bâtiments performants énergétiquement, à la préservation de nos espaces verts, avec un retour sur investissement durable, et qui ne peuvent être financés par les ressources propres à court terme ;
- **Maintenir un taux d'endettement modéré** autour de 6-7 ans pour ne pas fragiliser la capacité d'investissement à long terme.
- **Diversifier les sources de financement** afin d'alléger le poids de l'endettement tout en permettant la réalisation des projets structurants, en sollicitant les différents partenaires financiers (Etat, Région, MGP, Agence Nationale du Sport...).
- **Optimisation de la dette existante**, en renégociant la dette existante lorsque les conditions de marché deviennent plus favorables. Des opérations de refinancement peuvent permettre de réduire les taux d'intérêt sur les prêts à long terme, libérant ainsi de l'espace budgétaire pour d'autres projets. L'allongement de la durée des emprunts pourrait être envisagé dans certains cas, à condition de ne pas alourdir excessivement le coût global de la dette.
- **Veiller à une répartition optimale entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable** garantissant une dette plus compétitive ; cet objectif devant être considéré comme un moyen d'atteindre la meilleure optimisation des frais dans la durée.

La commune de Limeil-Brévannes a souhaité limiter son recours à l'emprunt pour restaurer sa capacité d'autofinancement nette. Le recours au levier bancaire a ainsi été limité à 20,00 M€ sur la période, ce qui permet de réduire le poids du remboursement en capital de la dette et des intérêts sur les épargnes. Celui-ci représente en moyenne un tiers du financement du PPI sur la période 2024-2028.

Les charges financières liées à l'encours de dette actuel et futur sont estimées en 2025 à 835 K€, en baisse de 3.59 % par rapport aux intérêts anticipés à fin 2023 (867 K€). Cette baisse s'explique par l'extinction de certains prêts et la décrue progressive des taux d'intérêts.

L'encours prévisionnel fin 2025 devrait atteindre 36,497 M€, compte tenu du remboursement annuel de la dette existante (4,343 M€), et de la prévision en 2025 de contracter une enveloppe de 4 M€.

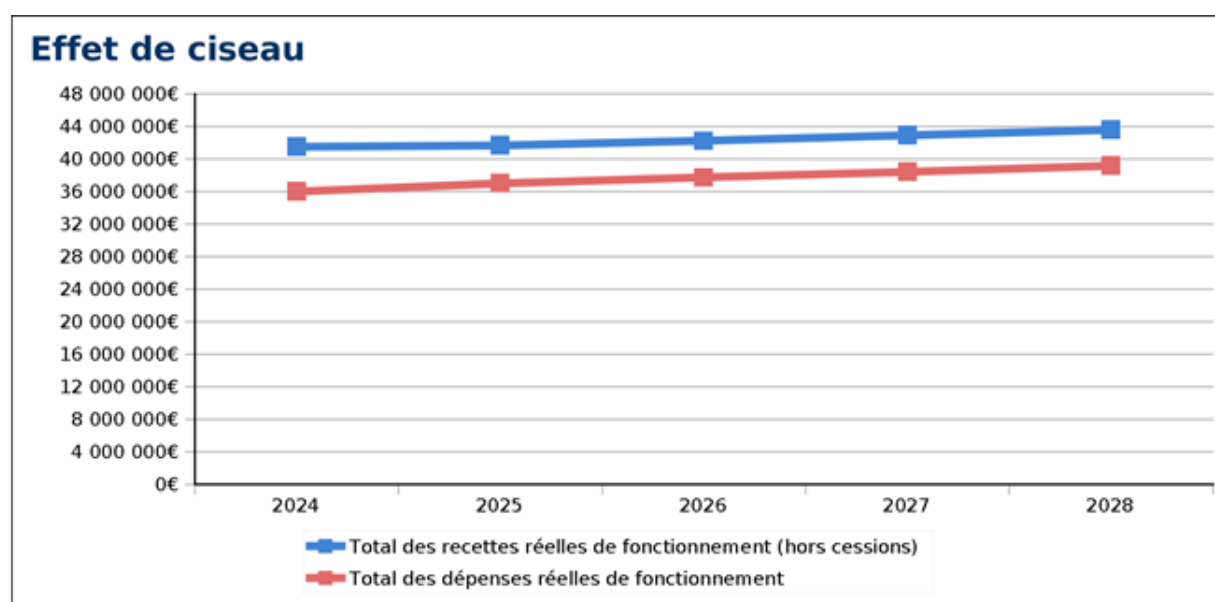
L'encours de la dette évoluerait de 36,841 M€ en 2025 à 34,238 M€ en 2028. De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait marginalement de 4,343 M€ en 2024 à 4,384 M€ en 2028.

7. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Au regard du contexte économique dégradé qui asphyxie l’action des collectivités, les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient de 2,13% par an en moyenne, contre +1,23% par an en moyenne pour les recettes réelles de fonctionnement sur toute la période de la prospective.

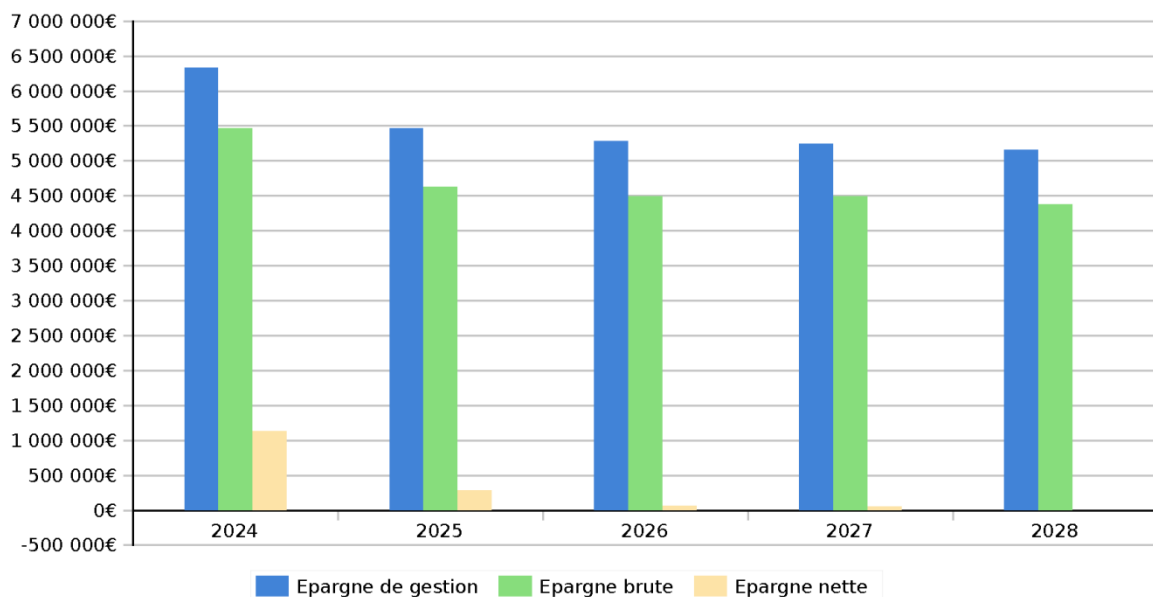
	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	41 454 364	41 647 010	42 189 790	42 881 787	43 527 879
Evolution n-1	-1,71 %	0,46 %	1,3 %	1,64 %	1,51 %
Dépenses de fonctionnement	35 989 658	37 019 079	37 697 546	38 392 819	39 147 507
Evolution n-1	1,32 %	2,86 %	1,83 %	1,84 %	1,97 %

Conséquence inévitable de cette tendance inversée par rapport aux 3 dernières années, l’apparition d’un « effet ciseaux » met en exergue cette évolution beaucoup plus dynamique des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.



Les épargnes se retrouvent grignotées progressivement et contraignent la commune à puiser davantage dans son fonds de roulement, avec la fixation d’un plancher à 1,5 M€, qui ne respecte pas le minimum de deux mois de dépenses de personnel recommandé par les Chambres régionales des comptes (3,5 M€).

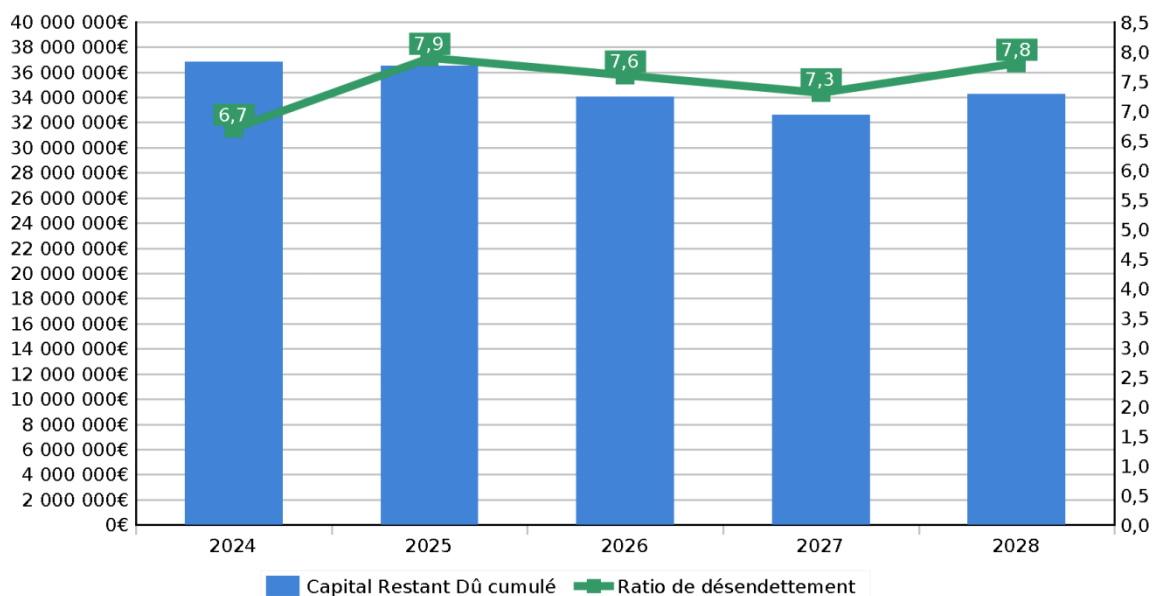
Epargnes



Dans le souci de maintenir une santé financière solide, la commune impose une limite de 20 millions d'euros à son recours à l'emprunt et veille à conserver une capacité d'autofinancement nette positive tout au long de la période. Toutefois, il sera nécessaire d'identifier des marges de manœuvre dans la section de fonctionnement, soit par une réduction des dépenses, soit par une augmentation des recettes, afin de diminuer ou d'éviter le recours à l'emprunt à l'avenir.

Cette baisse du recours à l'emprunt permettrait également au ratio de désendettement de ne pas dépasser le seuil de 10 ans que se fixe généralement les collectivités en prospective financière.

Capacité de désendettement



Cette stratégie financière préserve la solidité des finances de la Ville, comme le montre l'évolution du taux d'épargne brute, qui se maintient au-dessus du seuil de 8 %.

	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne brute	5 464 706	4 627 931	4 492 244	4 488 968	4 380 372
Taux d'épargne brute (en %)	13,18 %	11,11 %	10,65 %	10,47 %	10,06 %

Le budget 2025 devra concilier rigueur financière et ambition pour l'avenir. La municipalité entend poursuivre une gestion prudente tout en soutenant les projets structurants pour le territoire. La préparation des générations futures et la satisfaction des besoins des habitants demeurent au cœur des orientations budgétaires de la commune.

Annexe 1 : Tableau des effectifs

Les agents sont répartis par filière ou fonctions. Le tableau ci-après détaille l'effectif permanent pourvu de la Ville au 1^{er} novembre 2024 :

Grade ou emploi	Effectif permanent pourvu
<i>Emplois de cabinet</i>	1
<i>Emplois fonctionnels</i>	2
Directeur Général des Services	0
Directeur Général Adjoint des Services	2
<i>Filière administrative</i>	92
Attaché principal	3
Attaché	17
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5
Rédacteur	14
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18
Adjoint administratif	28
<i>Filière Animation</i>	55
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0
Animateur	5
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6
Adjoint d'animation	44
<i>Filière Police Municipale</i>	13
<i>Chef de service de police municipale</i>	1
Brigadier-Chef principal	5
Gardien-Brigadier	7
<i>Filière médico-sociale</i>	11
Puéricultrice	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	6
<i>Filière sociale</i>	37
Agent social principal 2cl	7
Agent social	13
Atsem principal de 2 ^{ème} classe	9
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3
Educateur de jeunes enfants	4
<i>Filière sportive</i>	2
Educateur des activités physiques et sportives	1
Opérateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1
<i>Filière technique</i>	205
Ingénieur	5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	3

Agent de maîtrise principal	10
Agent de maîtrise	6
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	39
Adjoint technique	127
TOTAL	418

Répartition des agents titulaires et stagiaires	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Filière administrative	9	14	44	67
Filière animation	0	2	35	37
Filière Sécurité (Police Municipale)	0	1	12	13
Filière médico-sociale	1	10	0	11
Filière sociale	7	0	20	27
Filière sportive	0	1	1	2
Filière technique	1	3	115	119
Total	18	31	227	276

Répartition des agents contractuels permanents	Cat A	Cat B	Cat C	Autres	Total
Filière administrative	11	7	7	3	28
Filière animation	0	3	15		18
Filière Sécurité (Police Municipale)	0	0	0		0
Filière médico-sociale	0	0	0		0
Filière sociale	0	0	10		10
Filière sportive	0	0	0		0
Filière technique	4	3	79		86
Total	15	13	111	3	142

Répartition des agents non permanents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Sans grade (horaires)	0	0	141	141
Total	0	0	141	141

Annexe 2 : Tableau des indemnités versées aux élus en au 1^{er} novembre 2024

Elus	Indemnités Ville mensuelles brutes en €	Indemnités GPSEA mensuelles brutes en €
LECOUFLE FRANCOISE Maire Vice-présidente GPSEA	3 265,59	1 342,50
LLOPIS PHILIPPE Adjoint au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	939,67
GERBAULT PHILIPPE Adjoint au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	246,63
GASNIER DANIEL Adjoint au Maire	1 315,37	
KOJCHEN CORINE Adjointe au Maire Conseiller territorial GPSEA	1 315,37	246,63
TOIN KOUASSI AMBROISE Adjoint au Maire	1 315,37	
GASSET AÏCHA Adjointe au Maire	1 315,37	
RODRIGUEZ SILVA DOMINIQUE Adjoint au Maire	1 315,37	
TRONY PEGGY Adjointe au Maire	1 315,37	
DAUVERGNE GILLES Conseiller municipal délégué	1 274,26	246,63
BLONDEL ROMAIN Conseiller municipal délégué	1 274,26	
LEANDRE ERIC Conseiller municipal délégué	616,49	
BRUN CATHERINE Conseiller municipal délégué	616,49	
Marie-Laure BATAILLE Conseiller municipal délégué	205,53	
COELHO LOPES ROSA Conseiller municipal Conseiller territorial GPSEA		246,63

Aucun élu siégeant au Conseil municipal ne perçoit d'indemnité au titre de fonctions exercées au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ni au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.